



Le premier mouvement de revendication pour le droit à des services de justice en français en Ontario, 1975 à 1977

Linda Cardinal
Université d'Ottawa



La Fondation du droit de l'Ontario
Des fondations plus solides pour la justice en Ontario

© Linda Cardinal (2011)
Chaire de recherche sur la francophonie et les
politiques publiques
Université d'Ottawa
55, avenue Laurier Est, pièce 3182
Ottawa, Ontario, K1N 6N5
www.crfpp.uottawa.ca



SOMMAIRE

Le présent rapport propose un premier récit du mouvement C'est l'temps. Il propose aussi quelques éléments d'analyse de l'incidence du mouvement sur la reconnaissance des droits des francophones en Ontario depuis les années 1970. Le secteur de la justice, trop longtemps négligé, est au cœur de cette étude, car le mouvement C'est l'temps a joué un rôle important dans la mise en place du bilinguisme judiciaire en Ontario. Un diaporama accompagne le rapport pour mieux témoigner de l'engagement des personnes qui ont été au cœur du mouvement C'est l'temps.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	3
REMERCIEMENTS	5
NOTE BIOGRAPHIQUE	5
INTRODUCTION	7
MÉTHODOLOGIE	9
LE CONTEXTE : L'ÉVEIL ONTARIEN DANS LE DOMAINE DES SERVICES EN FRANÇAIS ET DU BILINGUISME JUDICIAIRE	11
Un pays en pleine transformation identitaire	11
NAISSANCE DU MOUVEMENT C'EST L'TEMPS	12
De juillet à septembre 1975	12
Des actions individuelles	13
ORGANISATION ET TRAJECTOIRE DU MOUVEMENT C'EST L'TEMPS	16
De septembre 1975 à janvier-février 1976	16
Objectifs du mouvement	16
Structure et fonctionnement	18
L'Opération-Plaques	19
L'Ordre de la Varlope	20
De février 1976 à octobre 1977	20
L'emprisonnement du maire de Hull, Gilles Rocheleau	20
La rencontre au bureau de Roy McMurtry	21
Novembre 1977	22
Le mouvement s'essouffle	22
C'EST L'TEMPS : UN MOUVEMENT D'IDÉES	24
Un mouvement franco-ontarien à gauche	24
Un nouveau discours sur les Franco-Ontariens, la langue et le bilinguisme	25
La publicisation du mouvement	28
L'épreuve de la prison	29
CONCLUSION	31
ANNEXE 1: CHRONOLOGIE	33
ANNEXE 2: TABLEAUX	43

REMERCIEMENTS

Je remercie Marie-Hélène Eddie et Anik Sauvé de leurs apports inestimables à la réalisation de cette étude. Mes sincères remerciements vont aussi à toutes les personnes que nous avons rencontrées tout au long de la recherche, à Jacqueline Pelletier et à Alain Poirier de leurs réflexions et suggestions ainsi qu'aux responsables du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de leur appui indéfectible à nos travaux.

Je remercie les membres du comité d'experts qui a été constitué en vue d'encadrer la recherche au plan communautaire. Ces personnes sont : Andrée Duchesne du ministère de la Justice, Yves Frenette, directeur de l'Institut d'études canadiennes de l'Université d'Ottawa, Anne Gilbert, directrice du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Mark Power, membre de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) et professeur au programme de common law français de l'Université d'Ottawa et Sonia Ouellet, ancienne directrice générale de l'AJEFO.

Finalement, je remercie très sincèrement la Fondation du droit de l'Ontario de son soutien financier.

NOTE BIOGRAPHIQUE

Linda Cardinal est professeure à l'École d'études politiques et titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques de l'Université d'Ottawa. En plus de ses travaux universitaires, depuis le début de sa carrière, Linda Cardinal a effectué de nombreuses études pour des groupes afin de les aider à améliorer leurs actions dans le domaine du développement communautaire et de la gouvernance, voir au développement des services en français, favoriser l'intégration de la diversité et l'égalité entre les sexes. Ainsi, en 1997, elle participait à une étude de la Table féministe francophone de l'Ontario sur les conditions de possibilités des services de santé et des services sociaux en français au sein de la province. En 1999, elle était nommée par le Président du Conseil du Trésor du Canada au Groupe de travail sur les langues officielles pour étudier l'impact des transformations gouvernementales sur les minorités de langue officielle. En 2001, elle réalisait une étude sur la gouvernance des minorités de langue officielle au Canada. En 2005, elle publiait une étude sur la situation des services en français au sein du domaine de la justice en Ontario. L'étude donna lieu à un premier plan stratégique au sein des ministères du Procureur général et des Services communautaires afin d'améliorer l'offre de service à la population francophone de la province. En 2008-2009, elle procédait à une première évaluation du nouveau plan stratégique. En 2011, elle réalisait une étude sur la gestion des données sur les francophones au sein du milieu postsecondaire en Ontario.

*À la mémoire
de Raymond DesRochers*

*À Sarah et à Élisabeth
en qui repose l'avenir*

INTRODUCTION

En 1984, l'Ontario devient officiellement bilingue dans le domaine de la justice. Comment expliquer la situation alors que ses dirigeants ont toujours refusé de déclarer la province officiellement bilingue dans son ensemble? Plusieurs raisons permettent de comprendre cette grande transformation au sein du système judiciaire ontarien. Il y a le contexte de l'époque, notamment le débat sur le statut du Québec au sein de la fédération. Il y a aussi l'importance que l'Ontario accorde à l'avenir constitutionnel du Canada.

Les francophones de l'Ontario aspirent à des transformations au sein de leur environnement, bien qu'ils ne représentent pas une force électorale importante. La jeunesse, en particulier, est inspirée par les mouvements de changement qui se constituent un peu partout dans le monde¹. Elle revendique le droit de vivre en français, depuis la naissance jusqu'à la mort.

Fondé le 11 septembre 1975, le mouvement *C'est l'temps* fait partie de cette nouvelle mouvance au sein de laquelle une nouvelle génération de militants francophones tente de se projeter différemment dans l'avenir. *C'est l'temps* constitue le premier groupe de revendications pour le droit à des services en français à l'extérieur du domaine de l'éducation. Son action est aussi la première à encourager la désobéissance civile depuis l'adoption du Règlement 17, en 1912, interdisant le français dans les écoles de la province.

L'ambition principale de cette recherche est de montrer comment le mouvement *C'est l'temps* a joué un rôle clé dans le débat pour le droit à des services en français pendant les années 1970. D'abord, le mouvement contribue à élargir l'espace public en Ontario pour y inclure la question des services

en français. Il réussit à mobiliser l'opinion publique grâce à sa démarche contestataire, provocatrice et inspiré par les mouvements de désobéissance civile à l'époque. Ensuite, il fait preuve d'une très grande capacité d'action et d'influence sur le domaine des services en français. Ses membres sont audacieux. Ils dénoncent sans ambages et sans répit la situation des francophones de l'Ontario et réussissent à obtenir gain de cause dans la plupart des cas. Finalement, le discours du mouvement est non seulement engagé, jeune, radical et mobilisateur. Il réussit à fonder l'exigence de services en français sur une nouvelle compréhension de l'identité franco-ontarienne.

Il importe donc de redonner au mouvement *C'est l'temps*, la place qui lui revient dans ce grand chantier que constitue, depuis l'époque des années 1960 et 1970, le domaine de l'accès des francophones à des services en français. L'étude cible le secteur de la justice en particulier, car l'action des membres du mouvement *C'est l'temps* les situe en confrontation directe avec le système judiciaire ontarien. Certains membres refusent de payer des contraventions rédigées uniquement en anglais et choisissent de se présenter devant les tribunaux pour contester l'absence de services en français. Les membres du mouvement interpellent le Procureur général à l'époque, Roy McMurtry, pour qu'il bilinguise le système judiciaire et pour que les francophones puissent naître et mourir en français. Ils sont aussi critiques envers le ministère des Transports de qui les membres du mouvement exigent des formulaires en français et des plaques d'immatriculation bilingues.

Les membres du mouvement *C'est l'temps* affirment participer à un mouvement plus large pour le droit des francophones, pour la justice sociale et pour le bilinguisme. Ils puisent dans le nouveau radicalisme de l'époque des éléments importants qui contribueront à la redéfinition de l'identité franco-ontarienne. Le mouvement *C'est l'temps* n'a pas eu une longue vie. Il n'a jamais donné lieu à une organisation formelle. Des personnes qui ne sont pas membres du mouvement s'identifient à lui et interviennent afin d'exprimer leur solidarité, mais

1 Joël Belliveau, «Naissance d'un discours discordant. Identité et mobilisations étudiantes à l'Université de Moncton avant 'L'Acadie, l'Acadie!?!' (1960-1967)», dans André Magord (dir.), *Adaptation et innovation. Expériences acadiennes contemporaines*, Bruxelles, Peter Lang, 2006, p. 51-75.

ne cherchent pas à en faire partie. Plusieurs journalistes prennent aussi part aux activités du mouvement ou mettent leur plume à son service. Des Québécois s'engagent également au sein du mouvement.

Le rapport est divisé en trois sections. Dans un premier temps, nous présenterons les balises théoriques de la recherche et la méthodologie. Dans un deuxième temps, nous rappellerons, de façon rapide, le contexte de l'époque, suivi d'une section sur la naissance et les actions du mouvement et d'une autre section sur ses retombées et ses réalisations. Dans un troisième temps, nous présenterons les principales idées politiques du mouvement et ses influences idéologiques. En conclusion, nous dresserons un bilan de l'action du mouvement.

MÉTHODOLOGIE

L'étude a pour objectif principal de dresser un portrait du mouvement *C'est l'temps*. Elle retrace ses origines, présente ses principales revendications et propose quelques éléments d'analyse de son incidence sur le développement des services en français, en particulier dans le domaine de la justice. L'étude tente aussi de situer l'action du mouvement dans son contexte afin de mieux en apprécier l'importance.

D'abord, l'étude pose les bases d'une première histoire de l'action des francophones pour le droit à des services en français, en particulier dans le domaine de la justice. Le mouvement *C'est l'temps* constitue un cas de figure fascinant dans cette histoire, car malgré sa courte durée, il bouleverse l'ordre des choses. Il remet en question l'unilinguisme de la province dans tous les domaines, en particulier celui de la justice, un enjeu crucial pour la communauté francophone depuis cette époque.

Ensuite, l'étude veut comprendre l'action dans son contexte. Elle s'attarde au sens que les acteurs ont donné à leur action afin d'en approfondir la signification. Notre objectif n'est pas de déterminer si les membres du mouvement *C'est l'temps* ont été efficaces ou non, s'ils ont utilisé les bons moyens ou s'ils ont déployé les bonnes stratégies. De toute évidence, le mouvement a eu du succès. Il a été fortement médiatisé. Ses membres ont rencontré les plus hauts dirigeants de la province à qui ils ont fait part de leurs doléances. *C'est l'temps* constitue un cas de figure d'un mouvement qui a eu une courte durée, mais dont les retombées nous paraissent fondamentales pour l'avenir de l'Ontario français à l'époque.

Or, malgré son succès, le mouvement a sombré dans l'oubli. Remonter le temps et penser l'action qu'il a déployée à l'époque afin de mieux en comprendre les ressorts devient ici une exigence, un devoir de mémoire. Entre la lutte des francophones de l'Ontario contre le Règlement 17 en 1912 et la cause Montfort dans les années 2000, l'existence

du mouvement *C'est l'temps* dans les années 1970 représente un autre moment intense de la vie politique au sein de cette population.

L'étude du mouvement *C'est l'temps* a été réalisée en deux temps. Dans un premier temps, nous avons procédé au dépouillement du Fonds Mouvement *C'est l'temps* logé au Centre de recherche en civilisation canadienne-française. Le Fonds comprend des articles de journaux, de la correspondance, des lettres aux médias, des procès-verbaux et autres documents. Les données sur le mouvement viennent principalement de ce travail dans les archives. Elles nous ont permis de retracer son histoire au quotidien et de consigner toutes ses activités (annexe 1).

Dans un deuxième temps, nous avons contacté les membres du mouvement et réussi à interviewer 20 d'entre eux sur un total de 37². La majorité de ces personnes vit dans la région d'Ottawa ce qui facilite le travail. Les témoignages de ces militantes et militants de la première heure n'avaient pas encore été consignés, commentés et reconnus.

Ainsi, l'étude redonne la parole aux acteurs de l'époque. Elle présente leur compréhension de la situation et de leur engagement ainsi que de leur incidence sur leur milieu. Ces personnes sont porteuses de réflexivité et d'un savoir qui n'a toujours pas été formalisé, alors qu'il est susceptible d'éclairer une partie importante de l'histoire des services en français en Ontario.

De façon plus précise, notre ambition est d'en arriver à mieux comprendre comment ou pourquoi les membres du mouvement *C'est l'temps* se sont mobilisés³. Comment ont-ils réussi à transformer

2 De ce nombre, six sont décédés.

3 L'étude puise son inspiration théorique des approches contextuelles, pragmatiques et interprétatives de l'action collective. Moins préoccupées par la question de l'efficacité, ces approches situent l'action dans le contexte de sens au sein duquel elle se déroule afin de voir comment les acteurs tentent d'influencer ledit contexte en retour. Pour plus détails sur les fondements de l'approche contextuelle et pragmatique, Daniel Cefai, «La construction des problèmes publics. Défi-

leurs indignations personnelles en enjeux collectifs et à créer du public? Comment ont-ils déployé une action suffisamment porteuse pour qu'elle soit relayée au plan gouvernemental?

Les données documentaires, bien que souvent parcellaires, ont été combinées à des extraits d'entretiens avec les anciens militants et les anciennes militantes du mouvement, en particulier ceux qui ont été incarcérés. Un diaporama a été réalisé dans le cadre de cette recherche afin de rendre notre présentation des données plus dynamiques et de mieux faire apparaître la contribution de chacun et de chacune au mouvement. Certaines personnes rencontrées nous ont remis des documents et photos de l'époque que nous avons numérisés. Des articles de journaux ont aussi été utilisés afin de compléter le diaporama. Ce dernier est accessible dans le site Internet de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques et dans celui du CRCCF. Il rend l'étude plus accessible et lui donne une dimension plus conviviale.

Un comité encadreur a été constitué afin de voir à ce que la recherche soit accessible à la communauté. Les membres ont été réunis à deux reprises afin de valider le travail effectué.

inition de situations dans des arènes publiques», *Réseaux*, n° 75, 1996, p. 43-66 et «Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes», dans Daniel Cefai et Dany Trom (dir.), *Les formes de l'action collective*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2001, p. 51-98. Voir aussi Louis Maheu, «Mouvements sociaux et modernité avancée. Le retour obligé à l'ambivalence de l'action», dans Louis Guay, Pierre Hamel, Dominique Masson et Jean-Guy Vaillancourt, *Mouvements sociaux et changements institutionnels. L'action collective à l'ère de la mondialisation*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 9-34.

LE CONTEXTE : L'ÉVEIL ONTARIEN DANS LE DOMAINE DES SERVICES EN FRANÇAIS ET DU BILINGUISME JUDICIAIRE

Un pays en pleine transformation identitaire

Depuis le début des années 1960, les débats sur la place du Québec dans la fédération canadienne incitent le gouvernement de l'Ontario à prendre davantage en compte les préoccupations des citoyens francophones vivant sur son territoire. À l'époque, John Robarts, le premier ministre de l'Ontario, s'engage à mieux servir les francophones de sa province et reconnaît le bien-fondé des services en français.

En 1961, Robarts annonce que des services en français seront offerts là où c'est pratique et là où c'est raisonnable. Son geste est en partie destiné à montrer que l'on peut vivre en français à l'extérieur du Québec. Les Franco-Ontariens profitent ainsi de la montée du néonationalisme au Québec afin de faire avancer leur cause au sein de leur province.

Ainsi, l'Ontario pose les jalons d'un nouveau régime linguistique, fondé sur un début de reconnaissance des services en français. Nous sommes encore loin d'un droit garanti à des services en français. Le contexte, bien que favorable au développement des services en français, est caractérisé par une culture politique fort réfractaire à la culture et la langue françaises. Toutefois, l'approche des petits pas que le gouvernement de l'Ontario épouse constitue une étape importante dans l'histoire des francophones de la province. Elle permet de faire accepter le principe des services en français à sa majorité de langue anglaise et de jeter les bases d'un bilinguisme de fait.

Dans les années 1970, des déclarations favorables au bilinguisme judiciaire se font aussi plus souvent entendre. Entre autres, à l'automne de cette année, Arthur Wishart, Procureur général, annonce

qu'un amendement spécial sera fait à l'Acte judiciaire de l'Ontario afin que « le français obtienne un statut égal à l'anglais au sein des cours de justice de la province situées dans des régions où la concentration de francophones pouvait justifier une telle reconnaissance. » Le 3 mai 1971, William Davis, le premier ministre de l'Ontario déclare à la Législature de la province que tout sera mis en œuvre pour rendre les services judiciaires accessibles en français.

NAISSANCE DU MOUVEMENT C'EST L'TEMPS

Le mouvement *C'est l'temps* voit le jour en 1975 dans ce contexte bien particulier d'ouverture tranquille de la part du gouvernement de l'Ontario envers les francophones. Chez les libéraux ontariens, Albert Roy, député libéral d'Ottawa-Est, souhaite une action législative plus musclée. Le 25 mars 1975, Roy présente un projet de loi visant à modifier la Loi sur la juridiction. Si adopté, le projet de loi permettra l'usage du français dans les cours au sein de certaines régions. Roy doit toutefois attendre presque dix ans avant de voir l'officialisation du français dans le domaine judiciaire en Ontario.

Dans le milieu communautaire, les francophones au sein des organismes reconnus comme l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) vivent aussi leur éveil politique. Ils ne sont pas aux premiers rangs de l'action contestataire. C'est dans les officines du département d'éducation permanente du Collège Algonquin à Ottawa que l'on se prépare à de grands changements.

Dirigé par Laurent Isabelle, le Collège Algonquin a embauché de jeunes francophones dans le cadre de la grande initiative du gouvernement fédéral sur l'engagement citoyen. Leur travail consiste à réaliser des projets d'éducation populaire auprès des adultes francophones à Ottawa, notamment au sein de la Basse-Ville⁴.

Le mouvement *C'est l'temps* voit le jour dans la foulée de ces initiatives. Il est caractérisé par trois moments⁵. D'abord, il naît, au mois de juillet 1975, de l'action de francophones travaillant au Collège Algonquin. Ces derniers se radicalisent sous l'in-

4 Il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude sur l'action du département d'éducation permanente du Collège Algonquin. Nos informations sur ce département sont donc parcellaires. Nous constatons qu'il a été le siège de plusieurs initiatives visant à développer la conscience citoyenne au sein de la population francophone d'Ottawa.

5 Le lecteur ou la lectrice peuvent consulter l'annexe 1 pour une chronologie des activités du mouvement.

fluence des idéologies plus à gauche qui circulent à l'époque. Ils créent un mouvement caractérisé par des actions de désobéissance civile.

Ensuite, tout en poursuivant leurs gestes de désobéissance civile, plusieurs des militants du mouvement décident de s'organiser et de se donner une certaine base institutionnelle. Ainsi, de septembre 1975 à février 1976, le mouvement *C'est l'temps* s'organise, s'intensifie et tente d'élargir l'espace de débats en Ontario à la question du bilinguisme. Le gouvernement ontarien accepte de plus en plus de reconnaître le droit des francophones à une éducation dans leur langue, mais grâce au mouvement *C'est l'temps*, le domaine des services en français et de la justice en particulier fera aussi l'objet d'un débat public important.

Finalement, de mars 1976 à novembre 1977, le mouvement institutionnalise davantage son action. Il se dissout à la fin du mois de novembre. Faire vivre un groupe demande un travail d'institutionnalisation alors que les membres du mouvement n'ont jamais vraiment souhaité créer une organisation permanente.

De juillet à septembre 1975

Les futurs fondateurs du mouvement *C'est l'temps* travaillent au sein du département d'éducation permanente du Collège Algonquin. Comme le raconte Pierrette Dessaint, une des membres du mouvement,

On avait des drôles de jobs! [Rire] On était dans la communauté puis on répondait aux besoins de la communauté. Alors, si ça [avoir des services bilingues en justice] c'en était un [besoin de la communauté] ... On se mobilisait pour faire ça⁶!

Parmi les personnes les plus mobilisées et influentes, Raymond DesRochers, le chef du département de l'éducation permanente, incite les jeunes à

6 Entretien, 27 mai 2010.

faire de la désobéissance civile⁷. Au mois de février 1975, Jacqueline Pelletier est arrêtée pour excès de vitesse sur le chemin Montréal à Vanier⁸. Elle explique au policier que la contravention est en anglais uniquement. Le 1^{er} avril, elle écrit à John Clement au sujet de sa contravention unilingue anglaise⁹. Elle envoie aussi une lettre, au journal *Le Droit*, dans laquelle elle explique qu'elle ira en prison plutôt que de payer sa contravention¹⁰. Le 13 juin 1975, elle est emprisonnée parce qu'elle a effectivement refusé de payer sa contravention.

À la même époque, Raymond DesRochers est déjà engagé dans des actions de désobéissance civile. Il refuse de renouveler ses plaques d'immatriculation parce que les formulaires de renouvellement ne sont pas bilingues. Finalement, le 15 mai 1975, DesRochers comparaît devant les tribunaux de la province, parce qu'il conduisait une voiture dont les plaques étaient périmées¹¹.

7 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/5, « Coupures de presse, 7 mars 1975 au 26 oct[obre] 1975 ». --- André Paquette, s.t., s.d. À l'époque, Raymond Desrochers a été candidat aux élections fédérales sous la bannière NPD dans la circonscription de Prescott-Russell. UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/5, « Coupures de presse, 7 mars 1975 au 26 oct[obre] 1975 ». --- Paul Roy, « Au besoin, la prison suivra sa première victoire », *Le Droit*, 10 avril 1975.

8 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/2/3, « Correspondance de Jacqueline Pelletier. 17 janv[ier] 1975 au 5 août 1976 ». --- Claude Gauthier, « Elle ira en prison plutôt que de payer une contravention en anglais », *Le Droit*, 9 avril 1975.

9 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/2/3, « Correspondance de Jacqueline Pelletier. 17 janv[ier] 1975 au 5 août 1976 ». --- Lettre de Jacqueline Pelletier à John Clement, Procureur général de l'Ontario, 1^{er} avril 1975, 1 p.

10 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/2/3, « Correspondance de Jacqueline Pelletier. 17 janv[ier] 1975 au 5 août 1976 ». --- Claude Gauthier, « Elle ira en prison plutôt que de payer une contravention en anglais », *Le Droit*, 9 avril 1975.

11 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/5, « Coupures de presse, 7 mars 1975 au 26 oct[obre] 1975 ». --- Paul Roy, « Au besoin, la prison suivra sa 1^e victoire », *Le Droit*, 10 avril 1975.

Des actions individuelles

D'autres personnes vont relayer les revendications de Pelletier et de DesRochers et se faire arrêter pour refuser de payer des contraventions de stationnement, mais aussi parce qu'ils conduisent sans plaque d'immatriculation. Ainsi, le 9 juillet 1975, Charles LeMay comparaît devant la Cour provinciale. Mentionnons aussi les noms de Jean-Marc Drapeau, Raymond Myre et Lise Denault qui sont tous acquittés pour des contraventions de stationnement illégal¹².

À Sudbury, le 11 juillet 1975, Lise Pellerin est emprisonnée. Son cas est plus tragique qu'à Ottawa. Comme l'explique Alain Poirier, un ancien du mouvement

Une dénommée Lise Pellerin de Sudbury qui a fait cinq jours de prison [...] Elle, il y a une personne [pour la soutenir à Sudbury]. Elle a juste dit : « Moi, je vais en prison ». Puis elle a payé pour, parce que tous les autres sont allés pour une journée ou une nuit. Elle, elle a passé cinq jours en prison. Le juge a dit : « Tu veux jouer à la martyre ? Ben O.K., on va t'arranger ça, p'tite fille ». [...] Puis c'est un peu elle, un peu beaucoup elle, qui nous a inspirés à dire : « On fait la même chose »¹³.

Finalement, Gérard Lévesque du Comité consultatif de langue française d'Ottawa ne passera pas inaperçu, même s'il privilégie le stylo à la prison. À lui seul, il rédige une part importante de tous les échanges épistolaires avec les représentants du gouvernement de l'Ontario et ceux du système judiciaire de la province (Tableaux 1 et 2). Il exige des mesures pour intégrer l'emploi du français dans les cours de justice, notamment depuis la célèbre allocution de William Davis en 1971. Jacqueline Pelletier est aussi engagée dans des échanges de lettres

12 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/5, « Coupures de presse, 7 mars 1975 au 26 oct[obre] 1975 ». --- Paul Roy, « Plusieurs sont appelés, mais peu sont... condamnés », 10 septembre 1975.

13 Entretien, 4 avril 2010.

en plus de ses deux séjours en prison. Elle et Gérard Lévesque sont les plus prolifiques (Tableaux 1 et 2, en annexe).

De février 1975 à septembre 1975, les francophones associés au futur mouvement *C'est l'temps* ne cessent donc de tourmenter le gouvernement de l'Ontario, soit pour exiger des permis de conduire bilingues, des contraventions bilingues, des formulaires de changement d'adresse bilingue, la publication des règlements municipaux en français et en anglais.

Le domaine de la justice est au cœur de ces litiges. Le milieu communautaire, incluant les porte-parole de groupes comme l'ACFO, s'empresse de demander au gouvernement de l'Ontario de permettre l'emploi du français dans les tribunaux de la province. En refusant de renouveler leurs plaques d'immatriculation ou de payer leurs contraventions de stationnement, les personnes sommées de paraître devant les tribunaux entrent en confrontation avec le système de la justice. Elles sont ainsi en contact direct avec le « pouvoir anglophone » qu'elles contestent sur le terrain de la justice et dans des domaines névralgiques où le gouvernement doit communiquer avec ses citoyens, souvent par l'entremise de ses agents de la police provinciale (OPP), soit de ses représentants de la justice. De fait, les secteurs des Transports et des Communications, à l'époque, ne sont pas outillés à offrir des services en français, ce qui peut expliquer que la plupart des lettres d'appui aux personnes portent sur l'importance de formulaires bilingues et le besoin de bilinguiser le système judiciaire ontarien.

De façon concomitante, à l'été 1975, des étudiants de sociologie sont parrainés par l'ACFO pour étudier la question de la langue française devant les tribunaux de l'Ontario. Ce sont : Madeleine Badi-banga, Céline Corriveau et Serge Simard.

Comme l'explique Céline Corriveau,

[J]e me disais « Comment ça se fait que quand on est dans une situation aussi vulnérable que ça, on ne peut pas dans un

environnement francophone, avec des ressources francophones, se faire entendre dans sa langue ». Alors, ça été un peu l'objet de notre recherche, et donc on avait fait à l'époque une demande de subvention au Secrétariat d'État, alors il y avait des projets, des projets qui s'appelaient « Perspective Jeunesse » qui étaient en fait des fonds qu'on mettait à la disposition des étudiants pour se trouver des emplois d'été, alors c'est dans ce cadre-là qu'on avait été financé, sous l'aile de l'ACFO¹⁴.

Dans le cadre de leur recherche, les étudiants se font régulièrement dire par les avocats qu'ils rencontrent qu'il est impossible de traduire la Common law en français. Or, ils découvrent qu'à l'Université de Moncton, il y a pourtant de la Common law en français. À partir de ce moment, ils décident de faire un reportage sur la question avec la télévision communautaire Skyline¹⁵. Ils se rendent à Moncton et rencontrent Michel Bastarache et plusieurs autres personnes des milieux acadiens qui sont engagées dans le domaine du bilinguisme judiciaire.

Depuis 1968, il y avait eu plusieurs manifestations étudiantes à l'Université de Moncton. Jacqueline Pelletier se souvient, notamment de Michel-Vital Blanchard qui avait contesté une contravention unilingue anglaise.

Moi j'avais lu ça dans les journaux quelques années auparavant, je pense que je t'ai raconté au téléphone que j'enseignais à ce moment-là à l'école Cartier, qui était située sur la rue Donald, c'était une école secondaire pour jeunes, qui avaient des difficultés d'apprentissage. Et ça m'avait frappé cette histoire de Michel Blanchard et j'en avais beaucoup parlé à mes élèves, on avait discuté de ça en classe, et « C'est possible de se tenir droit pour défendre ses droits »¹⁶.

14 Entretien, 26 mai 2010.

15 Le documentaire peut être visionné au Centre de recherche en civilisation canadienne-française.

16 Entretien, 15 juin 2010.

Ensuite, en 1972, des étudiants avaient déposé une tête de cochon mort sur le parterre du maire de Moncton Leonard Jones pour contester l'absence de bilinguisme dans la ville. La contestation était dans l'air et les futurs leaders du mouvement *C'est l'temps* s'inscrivaient dans la continuité avec ces gestes de désobéissance civile pour revendiquer le droit à des services en français et le bilinguisme judiciaire.

Enfin, les leaders du mouvement sont souvent de milieux où la question du français fait partie des discussions autour de la table familiale. Pour Gérard Lévesque, le mouvement *C'est l'temps* représente «l'évolution normale de ce que j'avais vécu depuis que j'ai grandi dans la Basse-Ville d'Ottawa.» Et d'expliquer,

Je suis allé à l'école Guigues que nos grands-mères ont gardée française à la pointe des épingles à chapeau. [...] Un peu plus tard, j'étais devenu secrétaire général de l'Association de jeunesse franco-ontarienne. J'étais actif dans tous les organismes qui bougeaient en français. Entre autres, en '75 jusqu'en '79, j'ai fait de la politique scolaire à Ottawa, j'ai été élu au Comité de langue française euh du conseil scolaire d'Ottawa, que j'ai présidé pour quelques années. À ce moment-là j'ai lancé l'idée d'avoir un regroupement scolaire pour gérer les écoles de langue française au sein d'un même conseil scolaire pour la région d'Ottawa-Carleton. Et ça on l'a gagné 15 ans plus tard, en 1988¹⁷.

17 Entretien, 30 avril 2010.

ORGANISATION ET TRAJECTOIRE DU MOUVEMENT *C'EST L'TEMPS*

Sept mois après les premiers gestes de désobéissance civile de Jacqueline Pelletier et de Raymond DesRochers, une première réunion du mouvement a lieu le 11 septembre 1975. Le mouvement *C'est l'temps* voit le jour. Ses membres sont : Yves Chartier, Lise Denault, Raymond DesRochers, Jean-Marc Drapeau, Michel Gauthier, le Dr. W. André Lafrance, Philippe Landry, Yvon Langlois, Charles Le May, Gérard Lévesque, René Marcotte, Raymond Myre, Lise Pellerin, Jacqueline Pelletier et Alain Poirier.

Le mouvement constitue la réponse collective à l'action individuelle des jeunes du Collège Algonquin. Il correspond à la mise en place d'un nouveau public.

Le mouvement nous paraît se développer en deux temps. Dans un premier temps, il se dote d'objectifs et d'une structure plus ou moins formelle. Il poursuit ses gestes de désobéissance civile.

De septembre 1975 à janvier-février 1976

De septembre 1975 jusqu'au mois de janvier-février 1976, le mouvement précise ses objectifs. Le mouvement se structure malgré sa volonté de ne pas s'institutionnaliser à l'image des autres regroupements communautaires. Il lance aussi plusieurs initiatives, dont l'Opération-plaques et l'Ordre de la Varlope.

Objectifs du mouvement

Le 15 septembre 1975, le mouvement publie un premier communiqué de presse. Il souligne que le mouvement veut « pallier l'incurie chronique du gouvernement provincial vis-à-vis du français¹⁸ ».

18 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/5, « Coupures de presse, 7 mars 1975 au 26 oct[obre] 1975 ». --- s.a., « Des Franco-Ontariens se regroupent pour faire valoir leurs droits linguistiques », *Le Droit*, 16 septembre 1975 ; UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/2/5,

L'objectif premier du mouvement est d'accomplir des gestes pour éveiller la population. Il veut sensibiliser les gens à la grandeur de la province afin de les inciter à réfléchir à la situation des Franco-Ontariens, à leur culture et à leurs droits¹⁹.

Comme il est écrit dans le feuillet décrivant le mouvement,

Le Mouvement *C'est l'temps* regroupe des Franco-Ontariens de toute la province intéressée à la défense et à la promotion du fait français en Ontario.

Le Mouvement *C'est l'temps* exige la reconnaissance officielle des francophones en tant que citoyens à part entière, contribuant à l'avancement de leur province et ayant droit à l'égalité de chance.

Le Mouvement *C'est l'temps* demande pour les francophones de l'Ontario le droit d'exister et de vivre en français. Ce principe doit être reconnu.

Le Mouvement *C'est l'temps* se veut une force d'animation auprès de tous les Franco-ontariens : qu'ils expriment fièrement leur culture.

Le Mouvement *C'est l'temps* est l'expression de l'impatience d'un nombre grandissant de Franco-Ontariens devant la lenteur que met leur gouvernement à remplir les promesses multiples et répétées qu'il a faites aux francophones de l'Ontario.

Le Mouvement *C'est l'temps* ne cessera pas de rappeler ces promesses au gouvernement. Des Franco-Ontariens iront en prison

« Communiqués de presse. s.d. ». --- Communiqué de presse, [15 septembre 1975], 2 p.

19 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/1/2, « Procès-verbaux, 11 sept[embre] au 8 nov[embre] 1977. --- « Groupe de l'opération française, Réunion du jeudi, 2 octobre 1975 à 20 h au 31, chemin Montréal, Ordre du jour », 2 p.

et harcelleront le gouvernement par toutes sortes d'autres moyens jusqu'à ce que leur existence soit consacrée officiellement²⁰.

Ainsi, dans son communiqué de fondation, le mouvement dénonce le manque de services en français en Ontario.

Si, aujourd'hui, les Franco-Ontariens ont encore sujet de se plaindre, c'est que, dans les faits, très peu de progrès a été accompli depuis l'affirmation (publique, nous le répétons) de cette pieuse intention du premier ministre Davis : il est encore souvent impossible à un Franco-Ontarien d'obtenir dans sa langue des services aussi essentiels que les soins hospitaliers et médicaux, la justice et le bien-être social, pour lesquels il paie des impôts au même titre que ses concitoyens anglophones.

Le communiqué met aussi l'accent sur l'absence de bilinguisme dans le domaine judiciaire.

Dans l'immédiat, le mouvement « *C'est l'temps!* » revendique le droit fondamental, pour les Franco-Ontariens, de s'exprimer librement (c'est-à-dire sans traducteur interposé) devant les tribunaux de leur province. Il demandera en outre que les codes civil et criminel de l'Ontario soient accessibles en français, comme ils le sont d'ailleurs au Québec et au Nouveau-Brunswick²¹.

Le mouvement a deux grands objectifs, celui de provoquer une prise de conscience au sein de la population francophone et celui de contribuer à la mise en place de services bilingues en Ontario, notamment dans le domaine de la justice.

20 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/2/1, «Correspondance 6 fév[rier] 1974 au 15 juin 1978. Correspondance générale. 6 fév[rier] 1974 au 30 janv[ier] 1976». --- «LE MOUVEMENT *C'est l'temps...*», s.d.

21 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/2/5, «Communiqués de presse. s.d.». --- Communiqué de presse, [15 septembre 1975], 2 p.

À l'époque, le nouveau Procureur général de l'Ontario, Roy McMurtry, affirme être favorable aux services en français dans le domaine judiciaire²². Dès sa nomination, à la fin de l'année 1975, il annonce le lancement d'un projet-pilote de bilinguisme au sein de la Cour provinciale.

Les membres du mouvement se réjouissent des déclarations du nouveau Procureur général et veulent faire partie des personnes consultées par ce dernier afin de lui faire part de leurs préoccupations²³. Ils continuent aussi de poser des gestes de désobéissance civile afin de faire progresser leur cause.

Dans son communiqué du 12 octobre 1975, le mouvement explique qu'il «encourage tout acte non violent de désobéissance civile qui pourrait amener le premier ministre de l'Ontario à remplir les promesses faites en 1971, notamment en ce qui concerne les services publics bilingues et l'utilisation de la langue française dans les cours de justice relevant de la compétence du gouvernement provincial²⁴.»

De fait, la plupart des emprisonnements ont lieu pendant cette deuxième période (Tableau 3, en annexe). Trois autres personnes iront en prison aux mois d'avril, de mai et de juillet 1976.

Les personnes emprisonnées ne sont pas toutes des membres du mouvement. Étant donné sa nature dynamique et plus ou moins instituée, le mouvement attire des gens qui participent à ses actions en raison de leur solidarité avec lui, mais sans vou-

22 Cardinal, Linda et Stéphane Lang, «Les Franco-Ontariens et la pensée constitutionnelle de Roy McMurtry», *Mens, Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 7, n° 2, printemps 2007, p. 279-311.

23 Le projet-pilote débute en juin 1976, à Sudbury. Le gouvernement provincial permettra la tenue de procès en français devant la Cour provinciale (division de la famille) à Sudbury et Ottawa en 1977.

24 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/2/5, «Communiqués de presse, 12 oct[obre] 1975 au 27 août 1976». --- «*C'est l'temps...* de la désobéissance civile!», 12 octobre 1975, 2 p.

loir se rattacher à une structure. Ils se rallient surtout à un slogan, *C'est l'temps*.

Comme l'explique Alain Poirier,

Y était temps qu'on fasse de quoi. Y était temps que nous on fasse de quoi, pis y était temps que l'gouvernement fasse quelque chose. Quelque chose d'autre que l'éducation. Pis comprenons-nous, là! Dans les années du mouvement *C'est l'temps*, les crises scolaires en Ontario ce n'était pas fini là. Windsor, Cornwall, Penetang, euh étaient en pleine euh étaient en pleine ébullition ou même étaient à venir. On venait de régler Sturgeon Falls, euh, ou à peine euh, alors, ce que j'essaie de dire c'est que ce n'était pas dans un vacuum, le mouvement *C'est l'temps*. Y avait comme un alignement de planètes. Pis y avait peut-être aussi comme une volonté, de dire : « Les moyens traditionnels de revendication, ça va faire, on veut accélérer les choses²⁵.

Les membres veulent néanmoins donner une image « positive » de leur mouvement. Ils ne souhaitent pas être associés à un groupe de guérilleros ou à des gens violents. Ils combinent l'humour et le pacifisme.

Comme le raconte Lise [Denault] Andrée Payette, « j'me souviens d'enthousiasme pis de la conviction des participants. J'veux dire ça c'est, j'le sens, j'le ressens encore. L'ambiance était amicale, pis il me semble que tout se passait dans l'ordre²⁶. »

Structure et fonctionnement

Malgré sa souplesse, le mouvement exige des résultats. Son orientation est pragmatique. Il ne demande pas l'impossible. L'engagement du groupe « doit être atteignable, clair et précis, mesurable, significatif. » Et d'ajouter « [i] nous faut un succès. L'objectif peut être global, mais atteignable par

étapes. Ex. : La politique de bilinguisme annoncé [sic] par Davis en mai 1971 : possibilité de l'étudier, d'établir un échancier, d'exiger que le gouvernement la mette en vigueur²⁷ ».

Le mouvement se donne aussi une certaine forme d'organisation. Un comité de soutien met en place des structures « permanentes » afin de lui donner un minimum de stabilité. Il a un bureau au 307, chemin Montréal (à Vanier à l'époque), qu'il partage avec l'Association des citoyens de Vanier. Ainsi, le mouvement n'a aucun loyer à payer à ses débuts. Il obtient un casier postal et une ligne téléphonique. Une secrétaire, Claire Deslauriers, est embauchée et entre en fonction le 4 novembre 1975. Elle fait 24 heures par semaine à 3 \$ l'heure. Chaque comité doit déterminer les tâches qui lui seront assignées.

Les membres tiennent à éviter la mise en place d'une structure pyramidale²⁸. Le mouvement est paritaire. Il est aussi constitué de quatre personnes à sa tête : Jacqueline Pelletier, André Dubois, Céline Corriveau et André Lafrance. Un comité de coordination est mis sur pied afin de définir les objectifs et faire valider les propositions d'actions. D'autres comités sont constitués, mais aucun membre n'a l'obligation de s'y joindre. Le mouvement doit demeurer flexible et ne pas s'instituer à l'image des groupes existants dont on se méfie. Ces groupes sont considérés comme étant trop conciliants avec les gouvernements. Parmi les comités qui sont créés, mentionnons un comité de stratégie, de soutien, de finance, de publicité et d'appui légal (Tableau 4, en annexe)²⁹.

27 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/1/2, « Procès-verbaux, 11 sept[embre] au 8 nov[embre] 1977. --- « Groupe de l'opération française, Réunion du jeudi, 2 octobre 1975 à 20 h au 31, chemin Montréal, Ordre du jour », 2 p.

28 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/1/2, « Procès-verbaux, 11 sept[embre] au 8 nov[embre] 1977. --- « Groupe de l'opération française, Réunion du jeudi, 2 octobre 1975 à 20 h au 31, chemin Montréal, Ordre du jour », 2 p.

29 Du mois de septembre 1975 à la fin janvier 1976, le mouvement *C'est l'temps* organise dix réunions, sans compter les rencontres au sein des comités et toutes les discussions en

25 Entretien, 4 mai 2010.

26 Entretien, 22 juin 2010.

L'Opération-Plaques

En plus des actes de désobéissance civile, parmi les actions importantes qui contribuent à sensibiliser la population à la nécessité de services en français, au mois d'octobre, le mouvement lance l'Opération-Plaques. Au départ, l'objectif des organisateurs est de recueillir « 3 000 formules signées et 500 actes contestataires³⁰ ». Le mouvement se donne l'échéancier du 29 février 1976.

Toutefois, comme le rapporte *Le Droit* le 24 octobre 1975, le mouvement décide de modifier son objectif :

Le mouvement « *C'est l'temps* », formé pour contester l'unilinguisme en Ontario a décidé hier, lors d'une réunion d'organisation, de ne pas s'imposer d'objectif quantitatif dans sa campagne pour convaincre les Franco-Ontariens de ne pas renouveler leurs plaques d'immatriculation automobile.

Pour des raisons de stratégie, le mouvement qui vise dans l'immédiat le boycottage des formulaires provinciaux rédigés en anglais seulement a préféré ne pas adopter l'objectif de 500 « actes contestataires » suggéré par certains participants de la réunion d'hier soir.

D'ici la fin du mois de mars, limite légale pour cette formalité, « *C'est l'temps* » tentera donc de convaincre « le plus grand nombre possible » de Franco-Ontariens de prendre la route sans avoir renouvelé leurs plaques³¹.

La campagne suscite l'intérêt au sein de la population. Les membres du mouvement sont invités à parler de la campagne au sein de plusieurs groupes, dont l'ACFO, le Club Richelieu, le Club social de Vanier pour ne nommer que les plus connus.

Lors du 26^e congrès de l'ACFO, à Timmins, l'organisme appui formellement la campagne du mouvement *C'est l'temps*³². L'ACFO d'Ottawa-Carleton aide aussi le mouvement à amasser des signatures.

Le succès de la campagne Opération-Plaques ne se fait pas attendre. Dès le mois de décembre 1975, le gouvernement ontarien annonce que des formulaires en français seront disponibles pour la demande de renouvellement de plaques d'immatriculation³³. Poli, le mouvement remercie le gouvernement de sa bonne foi, mais continue d'exiger une politique globale pour les services en français. Comme il l'explique dans son communiqué de presse du 19 décembre 1975,

Le Mouvement *C'est l'temps* rappelle avec insistance sa demande originale et ne voit pour le moment aucune raison de modifier sa façon d'agir.

Par ailleurs, à la lumière des déclarations récentes du Procureur général de l'Ontario concernant la mise en usage de formulaires français avant la fin de l'année et concernant le projet pilote pour l'utilisation du français dans les cours de justice, le Mouvement demeure réceptif aux initiatives du gouvernement dans la mise en œuvre d'une véritable politique de bilinguisme.

C'est pourquoi le Mouvement *C'est l'temps* demande d'être consulté avant que soient

soirées entre les membres.

30 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/1/2, « Procès-verbaux, 11 sept[embre] au 8 nov[embre] 1977. --- « Résumé de la réunion « *C'est l'temps* » tenue le 23 octobre 75 à DeLaSalle, 8h00 », 2 p.

31 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/6, « Coupures de presse, 10 oct[obre] 1975 au 29 nov[embre] 1975 ». --- s.a., « *C'est l'temps*. Le plus grand nombre possible », *Le Droit*, 24 octobre 1975.

32 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/6, « Coupures de presse, 10 oct[obre] 1975 au 29 nov[embre] 1975 ». --- s.a., « L'Opération-Plaques. Un appui pour le bilinguisme », *Le Carillon*, 16 octobre 1975.

33 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/5, « Coupures de presse, 7 mars 1975 au 26 oct[obre] 1975 », --- « Les formulaires sont là... il faut maintenant s'en servir », s.a., s.d.

annoncés les détails du projet-pilote d'implantation du français dans l'appareil judiciaire. Conjointement avec l'ACFO et l'AEFO, le Mouvement a d'ailleurs adressé une demande en ce sens au Procureur général.

Par ailleurs, les membres de *C'est l'temps* sont disposés à rencontrer les groupes intéressés à connaître leur action et à s'y joindre³⁴.

L'Ordre de la Varlope

Le mouvement ne manque pas d'imagination. Il organise des fêtes et des activités afin de rallier les gens et pour s'autofinancer. Parmi leurs initiatives moins connues, mentionnons le mouvement « Mafra » qui se réunit le 17 novembre 1975. Ensuite, le 15 janvier, c'est la rencontre du Comité de la Route 17. Le 31 janvier, une rencontre d'orientation du mouvement est organisée.

Finalement, au mois de janvier également, l'Ordre de la Varlope voit le jour. L'ordre est décerné à des membres qui ont participé à la reconnaissance du français et qui se sont opposés à l'administration unilingue anglophone de l'Ontario. Le prix est décerné à Philippe Landry, le 24 janvier 1976 pour qu'il « puisse continuer à faire usage de cet outil fort utile qu'est la varlope pour aplanir les difficultés et arrondir les coins (carrés, soit dit en passant)³⁵. »

De février 1976 à octobre 1977

Depuis ses débuts, le mouvement *C'est l'temps* privilégie la désobéissance civile comme mode d'action. Si la plupart des emprisonnements ont

lieu pendant la première période, l'emprisonnement du maire de Hull, Gilles Rocheleau à l'été 1976 est interprété comme un événement phare par le mouvement.

Le temps fort de cette période, en plus de l'emprisonnement du maire de Hull, est aussi associé à la participation des membres du mouvement à une rencontre organisée par le Procureur général de l'Ontario.

Par contre, le mouvement commence à s'essouffler à partir de l'été 1976. Pourtant, ce n'est pas parce que les membres sont en vacances. Pendant la période de février 1976 à octobre 1977, il organise sept réunions, mais celles-ci sont moins fréquentes que pendant les premières heures du groupe.

L'emprisonnement du maire de Hull, Gilles Rocheleau

Malgré tous les emprisonnements qui ont eu lieu depuis l'été 1975, celui du maire Rocheleau prend une importance singulière dans le débat sur les services en français et pour les membres du mouvement. Au mois de septembre 1975, André Lafrance avait publié une lettre dans *Le Devoir* au sujet de la situation des Franco-Ontariens afin de susciter l'appui des Québécois. Il explique que l'anglais est la seule langue des tribunaux ontariens. Il dresse aussi une longue liste de « toutes les injustices et les discriminations de toutes sortes, dont les Franco-ontariens sont victimes chaque jour³⁶. »

L'article dresse un parallèle entre la situation des Franco-Ontariens et celle des anglophones du Québec. Pour André Lafrance, la minorité anglo-québécoise est « privilégiée et choyée, en comparaison du sort que l'on fait aux minorités de langue française dans les autres provinces du Canada³⁷. »

34 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/2/5, « Communiqués de presse, 12 oct[obre] 1975 au 27 août 1976 ». --- « *C'est l'temps* », 19 décembre 1975, 1 p.

35 Mention sur le certificat de l'Ordre de la Varlope. Selon Gérard Lévesque, la cérémonie a eu lieu à l'ancienne salle Sainte-Anne, sur la, sur la rue Saint-Patrice à l'angle de la rue Chapel. Entretien, 30 avril 2010. « Et je me souviens qu'à ce moment-là on avait eu un jeune qui était déguisé en prisonnier, qui se promenait avec un boulet au pied, et c'était Alain Poirier. »

36 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/5, « Coupures de presse, 7 mars 1975 au 26 oct[obre] 1975 ». --- W. André Lafrance, « Par-delà les faussetés des Robertson et des Sinclair : La vraie situation de la minorité de langue française en Ontario », *Le Devoir*, 25 septembre 1975, 2 p.

37 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23),

Plusieurs Québécois sont déjà membres du mouvement et prennent conscience des difficultés des Franco-Ontariens. Que l'on pense à Céline Coriveau qui explique,

à l'époque [...] si vous étiez francophone, et que vous aviez à vous présenter devant un tribunal euh, que ce soit pour une contravention euh, un problème de droit civil là ou un problème de droit familial, et que votre avocat parlait français et que le juge parlait français, tout devait se passer, en anglais. Alors moi qui était Québécoise et qui avait un anglais très approximatif, c'était quelque chose qui m'interpellait beaucoup³⁸.

Par contre, lorsque le maire Rocheleau décide d'aller en prison, le mouvement prend une dimension presque nationale. Comme l'explique Alain Poirier,

Pis ça c'est arrivé, ça s'est cristallisé le jour où Gilles Rocheleau, qui était maire de Hull à ce moment-là, a décidé qu'il allait en prison. Moi j'étais présent dans la salle d'audience. Pis c'était présidé par un monsieur, je ne veux pas caricaturer, mais c'est ce que je vais faire là, de toute évidence c'était un Irlandais un beau bonhomme là, tout rond tout joufflu, les cheveux roux feu. Il a TOUT fait' pour que Rocheleau n'aille pas en prison. Il a TOUT fait. Il voulait euh, « Payez-moi un amende, faites-le en dix-huit versements sur les quatre prochaines années », j'exagère, mais vous voyez ce que j'essaie de dire. Y a tout fait' pour que Rocheleau n'aille pas en prison, mais Rocheleau a tenu son bout'! Le jour où Rocheleau est allé en prison c'a fait' le *CBC National*. C'a fait' le *Globe and Mail*. Là

tout à coup c'était plus une gang de p'tits illuminés euh, de Vanier puis d'Ottawa là³⁹.

Ainsi, le 8 juillet 1976, lorsque le maire Rocheleau décide d'aller en prison, son coup d'éclat constitue un appui de taille à la cause du mouvement et des services en français étant donné le contexte de l'époque. La montée du mouvement indépendantiste au Québec et la présence du Parti québécois sur la scène politique associent toute présence d'un Québécois faisant partie de la classe politique à un grand événement.

La rencontre au bureau de Roy McMurtry

Le mouvement diversifie son action. Ses membres participent à des rallyes et rencontrent d'autres groupes, dont l'ACFO, pour y distribuer leur dépliant et intervenir. Il organise aussi un « sit-in » de 24 heures, le 15 mars 1976 en appui au projet de construction d'une école de secondaire de langue française dans la région d'Essex⁴⁰.

Les membres du mouvement poursuivent aussi leurs échanges épistolaires et leur présence dans les médias. Ils occupent l'espace public et médiatique et leurs interpellations commencent à porter ses fruits. Ils reçoivent des réponses à leurs lettres de la part des plus hauts dirigeants de la province, incluant le premier ministre William Davis, qui écrit à Jacqueline Pelletier à plus d'une reprise à la suite de ses lettres dénonçant l'absence de services en français. Le 21 mars 1977, Davis lui fait parvenir la section de son allocution devant le Canadian Club de Montréal portant sur les Franco-Ontariens.

Par contre, c'est au bureau de Roy McMurtry au ministère du Procureur général de l'Ontario que les choses vont le plus bouger dans le domaine de la justice et des services en français. La première initiative de McMurtry est la création, au mois de juin

C23/3/5, « Coupures de presse, 7 mars 1975 au 26 oct[obre] 1975 ». --- W. André LaFrance, « Par-delà les faussetés des Robertson et des Sinclair : La vraie situation de la minorité de langue française en Ontario », *Le Devoir*, 25 septembre 1975, 2 p.

38 Entretien, 25 mai 2010.

39 Entretien 4 mai 2010.

40 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/2/1, « Correspondance 6 fév[rier] 1974 au 15 juin 1978. Correspondance générale. 6 fév[rier] 1974 au 30 janv[ier] 1976 ». --- « Windsor », s.d.

1976, d'un projet-pilote de tribunal bilingue à Sudbury.

Le mouvement *C'est l'temps* est engagé envers ce projet depuis ses débuts. Le 10 décembre 1975, Jacqueline Pelletier écrit à Roy McMurtry pour lui dire que les membres du mouvement veulent discuter du projet-pilote avec lui. McMurtry accepte de les rencontrer. Le 24 février 1976, des représentants du Mouvement (Céline Corriveau, Philippe Landry et Jacqueline Pelletier), de l'ACFO, de l'AEFO et de la FFCF vont à Toronto.

Lors de la rencontre, les groupes présentent un mémoire rédigé par Rémy Beaugard, mais « corrigé » par le mouvement pour lui donner une portée plus radicale⁴¹. Intitulé *Solutions*, le document explique les principales revendications du mouvement et des groupes francophones, soit l'introduction du français dans le système de justice ontarienne, tout comme la création d'un poste de coordonnateur des services bilingues au ministère du Procureur général et la mise sur pied un Conseil consultatif des services judiciaires en langue française.

De fait, Roy McMurtry va transformer l'ensemble du système judiciaire ontarien. Il donne suite à toutes les recommandations formulées dans le mémoire des groupes. Enfin, en 1984, soit huit ans après sa rencontre avec les membres du mouvement *C'est l'temps*, il fait adopter la Loi sur les tribunaux judiciaires. La loi officialise le français et l'anglais comme langue des tribunaux en Ontario.

Novembre 1977

Le mouvement s'essouffle

Malgré une activité intense comprenant des séjours en prison, des rencontres avec des ministres et de hauts fonctionnaires et une publicisation importante du mouvement, ce dernier s'essouffle

à partir de l'été 1976. Comme l'explique Yves Charrier, le trésorier du mouvement, dans son rapport financier au mois de juillet 1976,

Vous remarquerez également que depuis le mois d'avril, les activités du mouvement « *C'est l'temps* ! » paraissent diminuer. Ce n'est pas que notre mouvement soit en veilleuse, bien au contraire, il s'agit là, tout simplement, d'une accalmie passagère, le temps de reprendre notre deuxième souffle pour préparer notre offensive de l'automne, qui promet des surprises! Malgré les victoires certaines que nous avons remportées (parmi lesquelles l'obtention des formulaires bilingues pour le renouvellement des plaques de véhicules moteurs et l'implantation du bilinguisme à la cour provinciale de Sudbury, à titre de projet-pilote), nous ne considérons pas la partie comme étant gagnée : il reste encore énormément à faire pour que le Franco-ontarien puisse vivre en français dans sa province, à titre de citoyen canadien à part entière. Le combat doit donc continuer »!⁴²

De fait, l'été de 1976 est moins chaud que celui de 1975. Le mouvement s'essouffle.

La publication du dépliant doit être suivie d'actions dans les médias, mais les gens se portent de moins en moins comme volontaires pour organiser des activités. Il y a certainement le coup d'éclat associé à l'emprisonnement du maire Rocheleau et la montée en crédibilité du mouvement. Or, le 8 novembre 1977, Jacqueline Pelletier convoque une rencontre et interpelle les membres du mouvement au sujet de son avenir.

Elle veut élucider la situation auprès des personnes présentes. Pour elle, il faut décider : « [o]n agit ou on ferme boutique ? Si on agit, à quel niveau ? » La question se pose ajoute-t-elle : « Y a-t-il lieu de poursuivre quoi que ce soit ? Sur quelle base ? Nous ne constituons pas vraiment un groupe – pourquoi

41 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/1/2, « Procès-verbaux, 11 sept[embre] 1975 au 8 nov[embre] 1977 ». --- « Réunion *C'est l'temps* », 10 février 1976 à 16 heures, au 31. Ch. Montréal, 2 p.

42 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/1, « Régie et finances ». --- « Rapport financier », 7 juillet 1976, 7 p.

insister ?⁴³ » Jacqueline Pelletier est sceptique. Si les gens ont décidé d'aller de l'avant, ils n'ont pas apporté de réponses claires à ses questions.

La dernière rencontre du mouvement *C'est l'temps* a lieu le 28 novembre 1977. Après cette date, il n'y a plus de trace d'activités, de rencontres ou de présence médiatique de la part du mouvement. Par contre, les membres ne sont pas rentrés chez eux pour cultiver leur jardin pour autant.

Comme l'explique Gérard Lévesque,

Je sais pas si formellement ça s'est terminé, vu qu'on n'était pas un organisme constitué officiellement avec un président et ainsi de suite et qu'on avait des gens qui faisaient de l'animation comme ça bien, plusieurs d'entre nous ont été nommés à plusieurs endroits, ont passé à d'autres choses, et surtout, comme les objectifs étaient maintenant établis, ben là c'était maintenant de passer à une nouvelle étape, de voir dans quel autre dossier, ou quelle autre région dans le pays il y avait lieu d'intervenir, et de quelle façon⁴⁴.

43 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/1/2, « Procès-verbaux, 11 sept[embre] 1975 au 8 nov[embre] 1977 ». --- « Réunion *C'est l'temps* – le 8 novembre/77 au 31, chemin de Montréal, 2 p.

44 Entretien, 30 avril 2010.

C'EST L'TEMPS : UN MOUVEMENT D'IDÉES

Le mouvement *C'est l'temps* prône des actions de désobéissance civile en vue de revendiquer des services en français, notamment dans le domaine judiciaire. Là réside une part de son originalité.

Un autre aspect fondamental du mouvement *C'est l'temps* est qu'il est porteur d'idées inédites en Ontario. Il formule un nouveau discours sur la situation des Franco-Ontariens, la langue et le bilinguisme. Ce discours permet, en partie, de comprendre l'intérêt qu'il peut susciter et sa capacité à occuper l'espace médiatique à l'époque.

Ce n'est plus uniquement l'élite franco-ontarienne qui domine le réseau associatif et qui définit son identité. L'identité franco-ontarienne est dorénavant associée à la condition d'un peuple victime de discriminations et d'injustices du fait que ses membres parlent le français.

Un mouvement franco-ontarien à gauche

Les membres du mouvement *C'est l'temps* puisent leurs inspirations à différentes sources. Leur discours s'inscrit dans le contexte des mouvements d'idées plus à gauche, qui tentent de façonner le nouveau consensus d'après-guerre, au plan international, sur l'importance de la citoyenneté, la justice et la reconnaissance de droits aux minorités. Les membres de *C'est l'temps* sont influencés par ce brassage d'idées. Ils sont influencés par les luttes des Noirs pour les droits civiques aux États-Unis et celles des peuples d'Afrique et d'Amérique latine pour leur libération nationale. Ils sont aussi au fait des débats sur la place du Québec au sein du Canada. Bref, ils interprètent une part de la réalité franco-ontarienne à la lumière de ces mouvements campés à gauche et porteurs d'idées plus radicales.

Comme le confirme Céline Corriveau, «on était un peu l'aile gauche [rire] de l'activisme, si vous voulez, de l'ACFO. Alors donc, eux, je me rappelle

que Jacqueline Pelletier blaguait un peu là-dessus, on était à l'ACFO, mais on se démarquait un peu de l'ACFO⁴⁵».

Raymond DesRochers, un des fondateurs du mouvement, est associé à cette nouvelle mouvance à laquelle les autres membres de *C'est l'temps* semblent réceptifs. De lui vient l'idée qu'il faut faire de la désobéissance civile, un peu comme aux États-Unis dans le mouvement pour les droits civiques. Comme se le rappelle Jacqueline Pelletier,

Dans cette équipe [...] on lisait tous Saul Alinsky [...] qui avait développé des tactiques très originales et audacieuses pour aider aux communautés à défendre leurs droits. [...] On était tous influencés par ça [et par] l'école de pensée de Paulo Freire [...] On cherchait, et Raymond [DesRochers] en particulier, un moyen de faire comprendre au gouvernement de l'Ontario qu'on existait, nous les Franco-Ontariens, puis qu'on avait des droits⁴⁶.

L'approche était déjà populaire au Collège Algonquin. Pour Jacqueline Pelletier, Laurent Isabelle leur disait,

que l'argent rentre ou non c'était important c'est que les gens apprennent. Pis y s'disait «Si les gens apprennent tôt ou tard ils vont utiliser les services du collège pis y vont payer», bon. Alors, on avait un bureau sur le chemin Montréal à Vanier. Y en avait un autre à Hawkesbury et un autre à Rockland, c'était dirigé par Raymond Desrochers, qui est décédé récemment, et euh, nous travaillions avec toutes sortes de groupes d'action dans la communauté. Les gens – on avait passé le mot, «Si vous essayez de vous organiser pour atteindre un objectif dans la communauté, on peut vous aider». Alors on travaillait avec des femmes, c'était l'époque féministe, on travaillait avec

45 Entretien, 26 mai 2010.

46 Entretien, 15 juin 2010.

des personnes âgées, euh à, dans Prescott-Russell avec des agriculteurs, assistés sociaux euh bon, y avait un peu de tout, et dans certains cas y avait des cours, qui s'organisaient entre autres dans Prescott-Russell, plusieurs cours, de tricot, couture, histoire, toutes sortes de choses⁴⁷.

Comme le suggère également Gérard Lévesque, «[...] c'était différent d'avoir un groupe qui ne recevait pas de subvention du gouvernement, qui n'était pas formé en société incorporée, à but non lucratif, qui ne cherchait pas à devenir un organisme permanent comme les autres. C'était un mouvement qui était là pour faire avancer les choses⁴⁸.»

Par contre, il ne faut pas négliger que d'autres mouvements de désobéissance civile existent déjà au Canada et au Québec à l'époque. Pensons, notamment au Front de libération du Québec qui a déjà beaucoup fait parler de lui. Mais comme l'explique Gérard Lévesque de nouveau,

Ça prônait la désobéissance civile, mais ça ne prônait pas la destruction de biens ou quoi que ce soit. C'était un peu sous l'influence de gens qui dans d'autres pays avaient réussi de façon pacifique, à faire des grands changements. On peut penser à Gandhi, c'était aussi inspiré des tactiques d'animation sociale qui ont été utilisées dans bien des endroits, comme aux États-Unis, pour faire prendre conscience aux autorités de la nécessité de faire des changements, et pour sensibiliser la population à, à participer à un tel mouvement⁴⁹.

Monique Brossard est également du même avis. Elle affirme,

C'était l'temps, là de faire changer les choses, d'arrêter de s'traîner à genoux pis de demander pendant trois ans et demi pour

avoir un p'tit bout. C'était l'époque de la proclamation des langues officielles, la Loi sur les langues officielles avec Pierre Elliott Trudeau. C'est quoi, qu'est-ce que ça veut dire les langues officielles? Ça, ça veut dire les deux langues [...] c'était temps qu'ça change. Moi j'ai euh, j'ai jamais oublié, au Québec, le FLQ, pis ce n'est pas une référence que l'on veut toujours euh, mettre là, de notre côté, pis ce n'est pas une référence toujours glorieuse, mais quand même c'a eu son impact⁵⁰.

Un nouveau discours sur les Franco-Ontariens, la langue et le bilinguisme

Le mouvement *C'est l'temps* n'est pas doctrinaire. Il veut faire réfléchir et faire bouger les gens. Ses membres souhaitent sortir les Franco-Ontariens de leur situation d'hommes et de femmes invisibles, pour reprendre l'expression de Patrice Desbiens qui décrit ainsi la condition des francophones de l'Ontario à l'époque des années 1980⁵¹.

Selon Paul de Broeck,

Michel Gratton dans sa série d'articles sur les francophones de Timmins et de Hearst et de Sudbury [...] ça m'a donné pour la première fois une conscientisation de qui c'que nous sommes et dans quelle condition nous vivons, comment, Michel disait, que c'était le complexe de toute personne qui vit en milieu minoritaire. Euh, le complexe c'était le plus vite possible, être comme les autres, être une vraie personne, être euh accepté par les autres, les autres étant les anglophones. Donc le plus vite possible qu'on pourrait se faire passer pour des anglophones, le mieux ça serait. Et je m'en rappelle y avait une citation d'un, d'un garagiste à Clarence Creek, que Michel avait re-

47 Entretien, 15 juin 2010.

48 Entretien, 30 avril 2010.

49 Entretien, 30 avril 2010.

50 Entretien, 16 août 2010.

51 Desbiens, poète franco-ontarien de Sudbury (1948), est l'auteur du célèbre ouvrage, *L'Homme invisible*, paru en 1981 et depuis épuisé.

levé dans son texte, qui disait : « Moi j'parle mal l'anglais, mais mes enfants j'veux qu'y parlent l'anglais parfaitement » s'ils parlent plus le français il s'en fichait quoi...⁵²

Les propos de Michel Gratton rejoignent le sentiment qu'ont beaucoup de membres du mouvement. Ces personnes ont vécu des expériences personnelles de discrimination, qu'elles interprètent dorénavant comme des enjeux collectifs. Comme l'explique également Yves Chartier, il faut réveiller la population francophone et que leur existence soit consacrée officiellement⁵³. Il écrit longuement sur la question dans son rapport financier en 1976. Son propos est percutant et mérite d'être retranscrit tel quel,

Je ne voudrais pas terminer ce rapport financier sans vous donner un bref aperçu de ce qu'il reste à faire pour le Franco-ontarien puisse être considéré comme un citoyen à part entière dans sa province, pour qu'il ait, en un mot, le droit légitime et fondamental de vivre en français dans son pays :

1. Saviez-vous, par exemple, qu'il est interdit à un Franco-Ontarien de naître et de mourir dans sa langue ? La preuve, c'est qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucun formulaire disponible en français en Ontario pour enregistrer la naissance ou le décès de vos compatriotes ! Est-ce là une situation normale, en 1976, dans un pays qui se déclare officiellement bilingue ?

C'est bien le cas de le dire, « *C'est l'temps* » que ça change! Pour ce faire, nous prions instamment tous les Franco-ontariens de refuser énergiquement d'enregistrer la naissance de leurs enfants sur des formulaires qui ne sont pas bilingues (prenez-en

pas parole, cela ne nous privera pas de vos allocations familiales, qui proviennent du gouvernement fédéral. Si vous désirez un passeport, vous n'avez qu'à solliciter un acte de citoyenneté du Secrétariat d'État, qui se fera un plaisir de vous en fournir un. Mais l'obligation de se soumettre à cette procédure affirme le fait que le francophone est traité comme un immigrant dans sa province).

2. Saviez-vous qu'il est interdit à un Franco-ontarien de se faire entendre en français devant une cour de l'Ontario, autrement que par interprète interposé, ce qui constitue une gêne extrêmement désagréable, surtout lorsqu'on connaît la piètre compétence des interprètes mis à la disposition des francophones dans les cours de justice de l'Ontario ? Est-ce normal d'avoir à obtenir justice (un droit fondamental, disons-le encore une fois) dans une langue qui n'est pas la nôtre, dont la terminologie est ambiguë et déroutante, avec tous les risques légaux que cela comporte ? Comment se fait-il que l'actuel gouvernement de l'Ontario (qui se déclare la province la plus riche de notre pays) refuse systématiquement de donner des services judiciaires en français à 10 % de sa population, alors que le Québec et le Nouveau-Brunswick le font ? La réponse me paraît claire : le gouvernement Davis ne veut pas considérer les Franco-ontariens comme des citoyens à part entière !

En conséquence, et pour faire avancer les choses, refusez de témoigner en anglais devant les tribunaux de l'Ontario et exigez une version française de tout document légal qui vous est envoyé !

3. Avez-vous acheté une maison, un terrain ou quelque autre bien exigeant les services d'un avocat ? Dans quelle langue était rédigé le contrat que vous avez signé et pour lequel vous avez sans doute payé des honoraires élevés ? En anglais seulement, sans

52 Entretien, 19 août 2010.

53 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/2/1, «Correspondance 6 fév[rier] 1974 au 15 juin 1978. Correspondance générale. 6 fév[rier] 1974 au 30 janv[ier] 1976». --- «LE MOUVEMENT *C'est l'temps*... », s.d.

doute! Pourquoi cette anomalie ? Pourquoi vous, le client, n'auriez-vous pas le droit fondamental d'être servi dans votre langue, qui est l'une des deux langues officielles du Canada ? Pourquoi n'auriez-vous pas le même droit que l'anglophone du Québec, qui peut obtenir du gouvernement de sa province tous les services auxquels il a droit (et pour lesquels il paie des impôts, tout comme vous), dans sa langue ?

4. Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi le gouvernement de l'Ontario refusait les subventions du gouvernement fédéral pour l'implantation du bilinguisme chez nous ? D'une part, le gouvernement Davis, depuis 1971, répète qu'il comprend les problèmes des Franco-ontariens et qu'il s'efforce de les résoudre à la satisfaction de tous. D'autre part, il refuse l'aide du fédéral. N'y a-t-il pas là une contradiction criante ? Pouvons-nous croire un tel gouvernement, dont le ministre de la Culture ose déclarer que le hockey est plus important que la langue, dont le ministre de l'Éducation ne fait rien pour donner justice aux écoliers francophones de Windsor et dont le ministre de la Santé, Frank Miller, a l'impertinence de déclarer que les Franco-ontariens feront les frais du ridicule débat sur la langue des Communications aériennes du Québec (Le Droit du mercredi 7 juillet 1976, une première page) ? Pourquoi faut-il que ce soit toujours le « petit » et « fasse les frais » des bêtises alarmantes des « gros » ? Pouvons-nous avoir confiance dans un gouvernement qui, lorsqu'il accepte les subventions du fédéral pour les écoles françaises, en détourne près de la moitié au profit des écoles anglaises, déjà pourtant mieux nanties ? Est-ce cela la justice ? Comment, dans de telles conditions, un Franco-ontarien peut-il protéger et développer sa culture, qui est celle de son pays ? Comment l'attitude du gouvernement ontarien, face au bilinguisme, est-elle compatible avec les efforts du gouvernement fédéral pour promouvoir

cette juste cause (pour laquelle tous les Canadiens paient de lourds impôts chaque année) ? N'y a-t-il pas là une nette contradiction et un refus évident de considérer les francophones sur le même pied d'égalité que les autres citoyens ?

5. Saviez-vous que le projet de loi 22 de la province de Québec est une « bénédiction » pour les anglophones de cette province, dont tous les droits et privilèges sont ainsi garantis ? Seules une publicité trompeuse et une interprétation erronée ont pu faire croire le contraire. Le gouvernement de l'Ontario aurait-il le courage de faire voter une loi semblable pour garantir les droits fondamentaux des Franco-ontariens ?

Ce ne sont là, chers amis, que quelques exemples de l'injustice qu'un Franco-ontarien doit vivre chaque jour dans la province qu'il a contribué à développer, souvent comme un pionnier. La liste des iniquités quotidiennes pourrait être allongée indéfiniment. Que les quelques exemples retenus suffisent pour vous convaincre davantage que le combat pour l'égalité à part entière est loin d'être terminé, et que l'ombre du sinistre Règlement 17 est toujours là qui nous menace, sous un visage encore plus hypocrite et trompeur⁵⁴.

VIVE LA FRANCOPHONIE ONTARIENNE !

Yves Chartier dénonce la situation des Franco-Ontariens, à l'instar des Québécois, des Acadiens et des autres francophones du Canada. La lutte des francophones de l'Ontario contre le Règlement constitue une référence importante dans la représentation de la situation des Franco-Ontariens. Toutefois, Chartier et le mouvement *C'est l'temps* montrent comment la discrimination se poursuit au quotidien. Pour les membres du mouvement, la

54 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/1, « Régie et finances ». --- « Rapport financier », 7 juillet 1976, 7 p.

situation est devenue intolérable dans un pays où le français et l'anglais sont les deux langues officielles.

Il n'est pas logique que le français soit une langue officielle au Canada et que l'Ontario rebute à l'adopter afin de permettre aux francophones d'être des citoyens à part entière au sein de leur province. L'Ontario se coupe des subventions que le gouvernement verse aux anglophones du Québec d'une part, et au Nouveau-Brunswick d'autre part, afin de favoriser les langues officielles. Comme le souligne Gérard Lévesque avec beaucoup d'ironie, dans une lettre à Roy McMurtry,

C'est avec regret que nous constatons que notre province n'a pas encore cru bon de profiter du programme par lequel le gouvernement fédéral assume les frais de traduction des lois et règlements provinciaux jusqu'à concurrence de 100,000 \$ par année et par province. Vous serez sans doute intéressé aux chiffres suivants :

Programme fédéral pour le bilinguisme dans les administrations publiques; section traduction des lois provinciales

	1970-71	1971-72	1972-73
Québec	\$ 100,000	\$ 100,000	\$ 100,000
Nouveau-Brunswick	\$ 46,927	\$67,265	\$ 100,000
Ontario	0	0	0

	1973-74	1974-75	Total
Québec	\$ 100,000	\$ 100,000	\$ 500,000
Nouveau-Brunswick	\$ 100,000	\$ 100,000	\$ 414,192
Ontario	0	0	0

Il est évident par ce tableau que vous êtes victime de l'inaction de vos prédécesseurs et que serez appelé à rendre des comptes de votre administration dans votre domaine.

La publicisation du mouvement

La publicisation de l'action du mouvement est fondamentale, car elle contribue à élargir l'espace de débats en Ontario à la question des services en français. Les membres du mouvement *C'est l'temps* publicisent leur discours au sein de l'espace médiatique francophone et ontarien, qui est réceptif à ses messages. Comme l'explique Gérard Lévesque,

Si notre message n'avait pas été véhiculé, si nos actions n'avaient pas été suivies par les médias, ça aurait été très difficile de faire progresser nos objectifs. C'était ça qui nous différençait des organismes qui se limitaient à notre avis trop, trop souvent ou trop longtemps à la méthode traditionnelle de dialoguer avec les politiciens, faire des rencontres à Toronto, écrire des lettres, faire des mémoires, ainsi de suite. Alors là c'était un mouvement qui préconisait un moyen qui paraissait hors de l'ordinaire et qui captivait l'attention des gens, et c'était à tour de rôle, les gens qui participaient à ces méthodes-là, alors ça l'amenait tout le temps des nouveaux appuis. Parce que chaque personne avait des amis différents d'un autre, des contacts différents, ainsi de suite⁵⁵.

Les médias sont réceptifs aux préoccupations du mouvement *C'est l'temps* et sont loin de traiter le mouvement comme un phénomène marginal au sein du milieu francophone. Les journaux locaux, notamment, le journal *Le Droit* suit les actions et les activités du mouvement au quotidien. Les médias anglophones sont aussi très présents (Tableau 5, en annexe). La nouvelle des actions du mouvement se trouvent même dans un court article du New York Times paru le 7 décembre 1975.

Les gens, comme en témoignent leurs appuis et leurs lettres ainsi que les articles de journaux, réagissent aux revendications du mouvement et débattent de la situation des francophones de l'On-

55 Entretien, 30 avril 2010.

tario sur la place publique et dans les médias. En plus de nombreux groupes qui l'appuient, le mouvement reçoit les encouragements de plusieurs personnalités politiques, notamment Jean-Robert Gauthier qui refuse de remplir un formulaire unilingue anglais de renouvellement de ses plaques d'immatriculation (Tableaux 6 et 7, en annexe).

Il n'y a pas que des lettres d'appuis qui sont envoyées aux membres du mouvement *C'est l'temps* ou des articles favorables à leur cause qui sont publiés dans les journaux. Il y a aussi ceux qui s'opposent aux actions du mouvement *C'est l'temps*. Pensons à Albert Bélanger, le député conservateur de Prescott-Russell, qui est convaincue que le mouvement n'aura pas d'effet et que ses méthodes n'étaient pas les bonnes⁵⁶.

Dans un court article du *Citizen*, en date du 23 janvier 1976, on peut aussi lire les angoisses de la *League of English Speaking Ontarians* de Carleton Place. Mentionnons aussi la controverse autour du député libéral de Windsor-Walkerville, Mark MacGuigan, qui fait l'objet d'un éditorial du *Globe and Mail*. Par le passé, le député MacGuigan avait appuyé l'idée d'un Ontario bilingue, mais il change d'idée en raison de l'orientation que prend le débat linguistique au Québec. Par contre, il continue d'accepter l'enseignement du français. Le 14 janvier 1976, il répond à un éditorial du *Globe and Mail* dans lequel il est fustigé pour ses propos sur les francophones à l'Assemblée législative de l'Ontario. Que propose le député de Windsor-Walkerville pour qu'il fasse l'objet des foudres du principal quotidien anglophone du Canada ?

En simplifiant, pour MacGuigan, l'Ontario est une province anglophone dans un Canada bilingue. Il est contre tout statut spécial à la langue française ou toute reconnaissance symbolique du français en Ontario. Il est d'accord pour offrir des services en français à la population francophone, là

où le nombre le justifie, dans les cours de justice. C'est tout un changement de posture de la part de l'ancien coprésident du Comité conjoint sur la Constitution du Canada de l'Ontario mis sur pied en 1972. MacGuigan explique que c'est l'adoption du français comme langue officielle au Québec qui a provoqué sa remise en question. Ainsi, il affirme «Bill 22 in Quebec has rendered the implementation of the reciprocal package impossible, and has also altered the receptivity of the people of Ontario to an extension of official rights for the French language⁵⁷.»

De fait, depuis cette époque, le gouvernement de l'Ontario n'a jamais dérogé de la posture de MacGuigan. Il n'offre des services en français que là où le nombre le justifie ou dans des régions désignées bilingues. Malgré l'insistance de la communauté francophone, le français n'a jamais été officialisé en Ontario, à l'exception du domaine du bilinguisme judiciaire.

L'épreuve de la prison

Faire de la désobéissance civile, en 1975, représente une forme ludique de contestation. Les personnes qui vont en prison pour la cause du français ne traitent pas l'enjeu de façon désinvolte, mais ils réussissent à s'amuser en défiant la loi. Toutefois, aller en prison, c'est perdre sa liberté, même si ce n'est que pendant quelques heures. Une telle expérience ne laisse pas certains des membres indifférents.

Lise Andrée Payette ressent cette perte de liberté très fortement. Elle nous explique,

Je vais toujours me souvenir, là t'sais quand on ferme la porte de ta cellule, pis que t'as ta toilette, tu fais pipi devant tout l'monde, devant les caméras, t'sais, pis que la porte

56 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/3/5, «Coupures de presse, 7 mars 1975 au 26 oct[obre] 1975». --- Paul Roy, «Au besoin, la prison suivra sa première victoire», *Le Droit*, 10 avril 1975.

57 UO, CRCCF, Fonds Mouvement *C'est l'temps* (C23), C23/1/2, «Procès-verbaux, 11 sept[embre] 1975 au 8 nov[embre] 1977». --- Mark MacGuigan, «Mark MacGuigan's position on bilingualism in Ontario», *Globe and Mail*, 14 janvier 1976.

est fermée là, ce n'est pas, ça ne se décrit pas. Cette perte de liberté. Pis je vais toujours garder ça en mémoire, pis j'pourrai jamais juger, les gens dans l'milieu carcéral t'sais là on, notre, la liberté c'est quelque chose de, qui m'est très, très précieuse⁵⁸.

Lorsqu'ils vont en prison, les membres du mouvement vivent aussi une certaine prise de conscience de la situation des personnes et des conditions de vie dans le milieu carcéral.

Huguette Boisvert raconte son expérience.

J'ai trouvé ça triste, ben triste. Les êtres humains préféreraient être en prison que d'avoir à geler dehors sur les trottoirs. Pis ça, c'est deux femmes en particulier qu'étaient là, puis euh, qui disait euh, «J'casse une vitre moi à tout' les automnes quand y commence à faire froid pour qu'on m'envoie en prison. Parce que je» – pis des personnes qui avaient peut-être 50 ans là, «moi je ne pourrai pas faire ça là, dehors encore bien longtemps». Alors, ça – pis c'étaient deux francophones. Cécile, une, pis l'autre j'me rappelle plus d'son nom⁵⁹.

Pour Philippe Landry, récipiendaire de l'Ordre de la Varlope,

Ils ont essayé de m'intimider [...] Quand je suis arrivé, ils m'ont mis dans une cellule où il n'y avait pas de chauffage [...] J'ai gelé, j'ai gelé, j'ai gelé, assez que j'en ai été malade [...] Finalement [ils m'ont amené] dans le grand dortoir [...] Là j'ai été assez impressionné parce que je voyais que ce n'était pas mon genre de monde à moi. [...] Je jouais [aux cartes] avec les petits bandits [...] Je faisais exprès pour perdre [...] Je n'ai pas très bien dormi cette nuit-là.

58 Entretien, 22 juin, 2010.

59 Entretien, 28 juin 2010.

CONCLUSION

Il fallait sortir le mouvement *C'est l'temps* de l'oubli. Non seulement il a été le premier à lancer le débat sur les services en français dans le domaine judiciaire, et des services en français plus largement, il a permis de revoir notre compréhension de la situation des francophones de l'Ontario. Tant pour sa dimension historique que discursive, l'étude du mouvement *C'est l'temps* permet d'ajouter un jalon de plus à la constitution de la mémoire collective de l'Ontario français.

L'étude du mouvement *C'est l'temps* a aussi une valeur importante pour comprendre les possibilités de l'action publique en contexte minoritaire. De fait, *C'est l'temps* constitue un cas de figure d'un mouvement enraciné dans son milieu qui, en même temps, se projette dans une mouvance plus large portée par des idéaux de justice, de citoyenneté et d'égalité.

Au plan stratégique, le mouvement *C'est l'temps* profite d'une « structure d'opportunités » favorables aux préoccupations des minorités et à la question de l'avancement du français au Canada. Les médias et les partis politiques sont généralement favorables aux actions du mouvement. Les élites, tant francophones qu'anglophones, sauf certaines exceptions, collaborent avec lui et profitent de sa présence pour presser le gouvernement ontarien d'agir.

Comme l'explique Alain Poirier,

L'alignement était parfait pour ainsi dire : 'Ben, en Ontario, ce serait le temps que le gouvernement offre des services en français'. [...] Puis [...] l'Ontario avait déjà donné des indications qu'elle souhaitait offrir certains services de justice en français. Il ne restait qu'à peser sur le gaz puis à faire accélérer le processus.

C'est ce qu'on fait les membres du mouvement, soit « peser sur le gaz » afin d'accélérer le mouvement de l'histoire en leur faveur. Les événements

ont donné raison au mouvement. L'Ontario est aujourd'hui officiellement bilingue depuis 1984 dans le domaine judiciaire. En 1986, la province adopte une politique sur les services en français.

Toutefois, l'influence d'un groupe minoritaire ne se limite pas à son discours et à son action stratégique. L'efficacité de l'action du mouvement *C'est l'temps* se mesure aussi à sa capacité à influencer le cadre normatif, administratif et institutionnel dans lequel il est intégré. En effet, étant donné que les francophones de l'Ontario ont un pouvoir limité au plan politique, ils doivent souvent s'associer de façon plus étroite au fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Ils peuvent puiser dans des répertoires existants, le sens à donner à leur action tout en cherchant à favoriser le changement.

Ainsi, en plus de leurs gestes de désobéissance civile, les membres du mouvement *C'est l'temps* ont aussi travaillé sans relâche à influencer le cadre normatif, institutionnel et administratif qui caractérise l'action gouvernementale dans le domaine des services en français, notamment, depuis les années 1960. Ainsi, ils ont opté pour une approche pragmatique à l'image de l'action du gouvernement de l'époque. Ils savaient qu'ils devaient procéder étape par étape, à l'instar de l'approche des petits pas du gouvernement.

Certes, la volonté de Roy McMurtry de réparer les erreurs du passé et sa croyance dans un pays où le français et l'anglais seraient respectés est un élément important dans la capacité des membres du mouvement de faire avancer leurs préoccupations. McMurtry a fait preuve d'une volonté politique exceptionnelle en appui au mouvement de reconnaissance des droits des francophones de l'Ontario qui se met en place à l'époque. Pour un groupe minoritaire, la question de la volonté politique apparaît comme une dimension fondamentale de l'action publique.

En raison de sa courte durée, le mouvement *C'est l'temps* n'a pas eu le temps de s'incruster dans le fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Il a surtout été un catalyseur. Par contre, le mouve-

ment *C'est l'temps* a permis de lancer un débat sur les services en français et le bilinguisme judiciaire, de renouveler le discours sur l'identité franco-ontarienne et d'utiliser des moyens plus radicaux afin de provoquer une prise de conscience devant conduire à une plus grande autonomie pour les francophones de l'Ontario.

Comme le résume aussi très bien Maryse Brunet-Lalonde, « le mouvement *C'est l'temps* c'a été un jalon⁶⁰ ». Par surcroît, à l'époque, personne ne se demande s'il est représentatif de la population. Sa représentativité n'est pas remise en question. Au contraire, les gens s'identifient à l'action de *C'est l'temps*. Il marque des gens, génère de l'enthousiasme et incite à l'engagement.

Comme le rappelle Gérard Lévesque,

on peut pas je pense, réclamer l'exclusivité dans ces progrès-là, parce qu'on en faisait de toute façon quelque chose de collégial. On appuyait les organismes qui nous appuyait. Souvent les individus qui faisaient partie du mouvement *C'est l'temps*, c'étaient des gens qui de toute façon étaient très impliqués dans les autres organismes, qui étaient souvent les organismes porte-paroles de la francophonie, aux niveaux local, régional, provincial, national, ainsi de suite.

De fait, *C'est l'temps* a déteint sur les groupes plus conventionnels comme l'ACFO. En 1979, Jeannine Séguin, la présidente de l'ACFO, radicalise le discours de son groupe et lance une vaste campagne de publicité sur le thème « Justice pour les Franco-Ontariens ».

Que ce soit les services de santé ou les bibliothèques publiques, que ce soit notre présence économique ou nos options constitutionnelles, que ce soit le conseil scolaire homogène ou Pénétang, que ce soit la justice, le cinéma ou les centres de

loisirs ... les Franco-Ontariens attendent toujours ... qu'on leur donne justice!

En 1980, l'Association des juristes d'expression française (AJEFO) voit le jour. Sans embrasser le radicalisme du mouvement *C'est l'temps*, l'AJEFO joue un rôle de premier plan dans l'institutionnalisation de ses revendications. Le Manitoba, la Saskatchewan et plus récemment, l'Alberta ont aussi donné naissance à des mouvements en vue du bilinguisme judiciaire à la même époque jusqu'à aujourd'hui.

L'histoire des droits des francophones de l'Ontario comme dans le reste du Canada continue donc de se faire. Nous avons voulu contribuer à son récit et à l'inscrire davantage dans l'histoire des services en français en Ontario et dans celle de la justice au Canada.

60 Entretien, 25 août 2010.

ANNEXE 1

Chronologie

1970

Automne 1970 : Le Procureur général, Arthur Wishart, déclare qu'un amendement spécial sera fait à l'Acte judiciaire de l'Ontario afin que «le français obtienne un statut égal à l'anglais au sein des cours de justice de la province situées dans des régions où la concentration de francophones pouvait justifier une telle reconnaissance».

1971

3 mai 1971 : Davis annonce formellement à la Législature que tout sera mis en œuvre pour rendre les services judiciaires accessibles en français.

1975

26 février 1975 : Jacqueline Pelletier est arrêtée pour excès de vitesse sur le chemin Montréal et fait remarquer l'unilinguisme de la contravention au policier.

25 mars 1975 : Albert Roy, député libéral d'Ottawa-Est, présente un projet de loi visant à modifier la Loi sur la juridiction et permettre l'usage du français dans les cours dans certaines régions.

27 mars 1975 : Gérard Lévesque du Comité consultatif de langue française d'Ottawa envoie une lettre à John Clement, Procureur général de l'Ontario, lui indiquant que le comité entend réaliser une étude du programme-cadre du cours de droit. Il lui demande aussi quelles mesures ont été prises afin d'intégrer l'emploi du français dans les cours de justice de l'Ontario depuis l'allocution de Davis en 1971.

1^{er} avril 1975 : Jacqueline Pelletier envoie une lettre à John Clement au sujet d'une contravention unilingue anglaise.

7 avril 1975 : Jacqueline Pelletier reçoit une lettre d'Alain Mazet, président régional de l'ACFO d'Ottawa-Carleton, lui indiquant qu'il appuie son initiative d'avoir écrit à John Clement le 1^{er} avril 1975 et qu'il lui enverra aussi une lettre à ce sujet.

7 avril 1975 : Alain Mazet, président régional de l'ACFO d'Ottawa-Carleton, envoie une lettre à John Clement, Procureur général de l'Ontario. Il appuie le geste de Jacqueline Pelletier et empresse le gouvernement d'adopter l'emploi du français dans le domaine de la justice.

7 avril 1975 : Jacqueline Pelletier reçoit une lettre de Margaret Campbell, député de la circonscription de St-George pour le Parti libéral de l'Ontario, qui lui fait parvenir une copie du projet d'amendement à la Loi sur la Juridiction, proposé par Albert Roy. Elle lui indique qu'elle a pris la même position qu'Albert Roy.

8 avril 1975 : Raymond DesRochers se rend aux autorités de la OPP, refusant de renouveler ses plaques d'immatriculation.

9 avril 1975 : *Le Droit* publie un article au sujet de Jacqueline Pelletier : «Elle ira en prison plutôt que de payer une contravention en anglais».

9 avril 1975 : Raymond DesRochers a remporté la première manche de la lutte qu'il a entamée récemment pour obtenir du ministère des Transports de l'Ontario des formulaires bilingues de renouvellement des plaques d'automobiles.

11 avril 1975 : Jacqueline Pelletier envoie une lettre à John Rhodes, ministre des Transports et des Communications, au sujet des formulaires pour un changement d'adresse pour le permis de conduire. Elle lui indique qu'elle a déposé le formulaire intitulé Change of information en fiducie à un avocat et qu'elle lui fera parvenir son changement d'adresse lorsqu'il lui donnera «la date à laquelle [son] gouvernement entend publier une version bilingue du permis de conduire».

15 avril 1975 : Jacqueline Pelletier reçoit une lettre de Paul F. Taylor, député de Carleton Est pour le Parti libéral de l'Ontario, au sujet de la lettre qu'elle a envoyée à John Clement. Il a parlé de la traduction des formulaires à John Clement (Albert Roy aussi), qui lui a répondu qu'il examinait la question.

23 avril 1975 : Alain Mazet, président régional de l'ACFO Ottawa-Carleton, envoie une lettre à John Rhodes, ministre des Transports et des Communications, pour faire suite à la lettre de Jacqueline Pelletier (11 avril 1975) au sujet de permis de conduire bilingues.

30 avril 1975 : Albert Roy demande au Procureur général, John Clement si son gouvernement a l'intention de rendre le système judiciaire bilingue.

1^{er} mai 1975 : Gérard Lévesque du Conseil scolaire d'Ottawa reçoit une lettre de P.J. LeSage, en réponse à sa lettre à John Clement du 27 mars 1975.

2 mai 1975 : Jacqueline Pelletier reçoit une lettre de John Clement, Procureur général, au sujet des formulaires bilingues qui devraient être utilisées dès l'automne.

3 mai 1975 : « Samedi dernier, les francophones de l'Ontario célébraient le quatrième anniversaire d'une illusion. C'est en effet le 3 mai 1971 que le premier ministre Davis annonçait formellement à la Législature que tout serait mis en œuvre pour rendre accessibles en français les services de la Justice, et ceci pour faire honneur aux droits de la minorité officielle... Quatre ans plus tard, c'est le statu quo. »

6 mai 1975 : Paul Taylor demande à quand les permis de conduire bilingues au ministre des Transports, John Rhodes.

7 mai 1975 : Jacqueline Pelletier reçoit une réponse de R.G. Gower du ministère du Transport et des Communications au sujet des permis de conduire bilingues (elle a envoyé une lettre au ministre John Rhodes le 11 avril 1975).

12 mai 1975 : W. André Lafrance, secrétaire de l'Union de parents et de contribuables francophones, section de Carleton, envoie une lettre au premier ministre William Davis afin d'appuyer Jacqueline Pelletier et Raymond Desrochers. L'UPCF envoie également un communiqué.

15 mai 1975 : Raymond DesRochers comparaît « en cour provinciale [...], où il devra répondre à une accusation d'avoir conduit une automobile munie de plaques périmées. »

Mai 1975 : Le conseil régional d'Ottawa-Carleton de l'Association canadienne-française de l'Ontario annonce qu'il désire jouer un rôle autre que celui de « parapluie ».

16 mai 1975 : John Rhodes envoie une lettre à Rémy Beauregard qui « laisse entendre que les formulaires de preuves d'assurance pourraient être imprimés dans les deux langues, 'lorsque l'actuelle période de cinq ans sera terminée.' »

19 mai 1975 : Alain Mazet (président régional, ACFO) demande à John Clement de clarifier sa réponse.

20 mai 1975 : Roger Daigneault reçoit une lettre du ministère des Transports au sujet des permis de conduire bilingues.

29 mai 1975 : Albert Roy s'adresse, en Chambre, en français à René Brunelle, ministre des Affaires sociales et communautaires, pour relancer l'affaire des permis de conduire bilingues.

17 juin 1975 : André Lacroix (CKCH) commente les gestes de Jacqueline Pelletier et de Raymond DesRochers.

18 juin 1975 : Monique Brossard reçoit une lettre du ministère des Transports au sujet des permis de conduire bilingues.

9 juillet 1975 : Charles Le May comparaît à la Cour provinciale, mais le juge de paix fait fi de son plaidoyer de culpabilité et suspend toute sentence,

lui enlevant seulement quelques points à son dossier de conducteur.

9 juillet 1975 : Jean-Louis Adant (un immigrant belge – qui ne fait pas partie du mouvement) envoie une lettre à la cour provinciale d'Ottawa afin de dénoncer l'unilinguisme du système judiciaire ontarien.

15 juillet 1975 : John Clement indique que «le gouvernement ontarien n'a pas l'intention de permettre, dans un avenir rapproché, que des contraventions bilingues puissent être données à l'intention des automobilistes soupçonnés d'avoir enfreint le Code de la route».

17 juillet 1975 : Rémy Beauregard, secrétaire général de l'ACFO, envoie un télégramme à John Rhodes lui demandant «de préciser quand, exactement, le Gouvernement entend introduire le français dans le fonctionnement des cours de justice».

17 juillet 1975 : Harry Gow, un ancien fonctionnaire rattaché au domaine judiciaire dans l'Est ontarien, considère que John Clement se trompe lorsqu'il «affirme qu'il manque de personnel bilingue dans le Cours pour permettre la traduction dans les deux langues officielles des contraventions et des sommations».

18 juillet 1975 : Albert Roy rappelle à John Clement que les sommations bilingues ont été promises dans le discours du Trône de 1972.

21 juillet 1975 : Le bulletin de nouvelles télévisé de CBLT-Toronto présente la situation du bilinguisme à Sudbury et le cas de Lise Pellerin, qui a fait 5 jours de prison pour protester l'unilinguisme des contraventions de stationnement.

22 juillet 1975 : Serge Simard, de JUDCO, envoie une lettre afin de solliciter l'appui de président (e) s d'associations en leur demandant d'envoyer une lettre à William Davis et à John T. Clement au nom de leur association pour la francisation du système judiciaire.

24 juillet 1975 : Règlement 2069 de Vanier : M. J.A. Wheler, commissaire des Affaires municipales de l'Ontario, rend un jugement déclarant qu'il est préférable que les avis concernant les règlements municipaux soient publiés en français et en anglais.

1^{er} août 1975 : Rémy Beauregard reçoit une lettre du premier ministre William Davis au sujet des formulaires de renouvellement des plaques d'immatriculation. Ce dernier lui annonce que le ministère des Transports et des Communications est en train d'étudier les moyens de mise en pratique (sans donner de date concrète).

8 août 1975 : Alain Poirier écrit à John Rhodes pour lui demander de garantir une date pour les formulaires de renouvellement du permis de conduire en français.

8 août 1975 : Patrick Lesage, directeur des procureurs de la Couronne et responsable d'une étude sur la traduction de tous les documents émis par les cours provinciales, quitte son poste (personne n'est désigné pour prendre en charge de l'étude).

9 août 1975 : Un article dans *Le Droit* indique que le bureau du Procureur de la Couronne du district judiciaire d'Ottawa-Carleton a publié un rapport au sujet des formulaires bilingues.

20 août 1975 : Gérard Lévesque écrit à Arthur Meen, ministre du Revenu, afin de lui rappeler les promesses de Davis faites le 3 mai 1971 et lui dire qu'il a fait traduire le formulaire pour le remboursement de la taxe de vente qu'il a reçu lorsqu'il s'est acheté une voiture.

2 septembre 1975 : Entrevue avec Alain Poirier à l'émission *Newsline*.

10 septembre 1975 : Jean-Marc Drapeau, Raymond Myre et Lise Denault sont acquittés pour des contraventions pour stationnement illégal.

11 septembre 1975 : 1^{ère} réunion du mouvement *C'est l'temps*.

15 septembre 1975 : Le mouvement envoie son premier communiqué de presse, dans lequel il annonce que le 11 septembre 1975, « les bases d'une opération visant à « à pallier l'incurie chronique du gouvernement provincial vis-à-vis le fait français » furent jetées ».

15 septembre 1975 : Gérard Lévesque envoie une lettre au greffier de la cour provinciale d'Ontario. Il lui indique qu'il plaidera coupable à l'accusation d'avoir conduit une automobile sans plaque d'immatriculation. Il cite encore une fois un extrait du discours de Davis du 3 mai 1971.

18 septembre 1975 : Gérard Lévesque comparaît devant la cour. Il est acquitté par le juge, celui-ci indiquant que les accusations qui pesaient contre lui n'étaient pas les bonnes; Lévesque lit une déclaration en français et reprend le sergent lorsque la traduction ne lui satisfait pas.

18 septembre 1975 : Roy McMurtry est élu député dans la circonscription d'Eglinton à Toronto, pour le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario.

19 septembre 1975 : Philippe Landry est interviewé par Gilles Proulx à l'émission Journal du soir (CJVL).

21 septembre 1975 : Le Conseil de la vie française en Amérique envoie un télégramme à William Davis afin de demander la suspension des procédures intentées contre Gérard Lévesque.

24 septembre 1975 : Gérard Lévesque comparaît en cour provinciale pour répondre à une accusation d'avoir conduit une automobile sans plaque d'immatriculation.

24 septembre 1975 : Un article annonce qu'un mandat d'arrestation a été lancé contre René Marcotte, un journaliste québécois de la salle des nouvelles de la station radiophonique CKCH, car il refuse de payer une contravention d'environ 5 \$ en guise de solidarité envers les Franco-Ontariens.

25 septembre 1975 : W. André Lafrance publie un article intitulé « Par-delà les faussetés des Robertson et des Sinclair : La vraie situation de la minorité de langue française en Ontario » dans Le Devoir.

29 septembre 1975 : Émission Présent avec Armande St-Jean, Gérard Lévesque et Jacques Marchand.

1^{er} octobre 1975 : Le Review annonce que la OPP tente d'augmenter le nombre de membres du personnel bilingues.

2 octobre 1975 : René Marcotte, un journaliste québécois, est arrêté, emprisonné et libéré après une heure de détention.

2 octobre 1975, Réunion du Groupe de l'opération française (mouvement).

6 octobre 1975 : Jacques Gougeon, membre du mouvement, et Jean-Robert Gauthier sont interviewés à l'émission The National (CBC) au sujet du formulaire de renouvellement du permis de conduire que M. Gauthier refuse de remplir.

7 octobre 1975 : Roy McMurtry est nommé Procureur général de l'Ontario.

7 octobre 1975 : Solange Chaput-Rolland commente la fondation du mouvement et se demande s'il aura l'appui des médias anglophones et des anglophones du Québec.

10 octobre 1975 : Gérard Lévesque reçoit une lettre d'Arthur Meen, ministre du Revenu, au sujet de la remise de la taxe de vente à l'achat d'une automobile.

10-12 octobre 1975 : 26^e congrès général de l'ACFO provinciale à Timmins, où un « appui massif [est] donné au mouvement *C'est l'temps* ».

12 octobre 1975 : Le mouvement envoie un communiqué de presse incitant la désobéissance civile.

14 octobre 1975 : Réunion du mouvement *C'est l'temps*.

23 octobre 1975 : Réunion du mouvement *C'est l'temps*.

10 novembre 1975 : Raymond DesRochers dénonce le « camouflage » du Conseil consultatif des Affaires Franco-Ontariennes.

12 novembre 1975 : Le mouvement, particulièrement Yves Chartier, lance une campagne de financement.

13 novembre 1975 : Gérard Lévesque, au nom du Camp Air-O-Bois, envoie une lettre à Arthur Meen, ministre du Revenu, au sujet d'une lettre unilingue anglaise envoyée par son ministère par rapport à des frais de la taxe de vente de l'Ontario.

17 novembre 1975 : Réunion du mouvement Mafia.

26 novembre 1975 : Gérard Lévesque, au nom du Patro d'Ottawa, envoie une lettre au ministre des Relations commerciales et de la Consommation au sujet d'une lettre unilingue anglaise provenant du ministère

26 novembre 1975 : Lors du colloque de l'Alliance pour le bilinguisme, Roy McMurtry renouvelle « la promesse faite en 1971 par le premier ministre de l'Ontario à l'effet que la langue française pourra être légalement utilisée dans les cours de justice de notre province » et annonce son intention de mettre sur pied un projet pilote.

27 novembre 1975 : Réunion du comité de coordination du mouvement.

Décembre 1975 : Les Franco-Ontariens obtiennent des formulaires en français pour la demande de renouvellement d'immatriculation des véhicules.

4 décembre 1975 : Réunion générale du mouvement.

8 décembre 1975 : Philippe Landry est interviewé à l'émission *As It Happens* (CBC) au sujet du mouvement et de ses revendications.

10 décembre 1975 : Jacqueline Pelletier envoie une lettre à Roy McMurtry et demande une rencontre avec lui au début janvier 1976 (avec l'ACFO et l'AEFO).

10 décembre 1975 : Le mouvement reçoit une lettre de l'AEFO, qui lui annonce son appui au mouvement de façon officielle.

11 décembre 1975 : Réunion du mouvement *C'est l'temps*.

15 décembre 1975 : Gérard Lévesque, au nom du Conseil scolaire d'Ottawa, envoie une lettre à W.A.B Anderson, coordonnateur du bilinguisme du gouvernement de l'Ontario, au sujet d'une lettre unilingue anglaise envoyée à Laurenza Lévesque par la Section des cours du ministère de l'Éducation.

15 décembre 1975 : Le mouvement reçoit une contribution de 100 \$ du journal *Le Voyageur*.

16 décembre 1975 : Gérard Lévesque, Conseil scolaire d'Ottawa, envoie une lettre à Roy McMurtry, Procureur général de l'Ontario, en mentionnant qu'il a renouvelé la promesse faite par Davis en 1971 en rapport à l'emploi du français dans le système judiciaire; il mentionne également le Programme fédéral pour le bilinguisme dans les administrations publiques pour la traduction des lois provinciales.

16 décembre 1975 : Nancy Lawand envoie une lettre à J.W. Snow, ministre des Transports et des Communications, lui indiquant refuse de signer un formulaire unilingue anglais et qu'elle le signera seulement lorsque les formulaires seront bilingues.

19 décembre 1975 : Le mouvement envoie un communiqué de presse au sujet du formulaire de

renouvellement des plaques d'immatriculation bilingue.

20 décembre 1975 : Le mouvement reçoit une lettre de Marcel Héroux qui indique qu'il supporte l'ACFO et que le mouvement est une « duplication d'efforts ».

29 décembre 1975 : Le mouvement reçoit une lettre d'appui de la Caisse populaire Champlain d'Ottawa.

1976

5 janvier 1976 : Le mouvement reçoit une lettre d'appui et la première contribution d'une série de mensualités de Paulette E. Richer, de la Société Radio-Canada à Windsor.

6 janvier 1976 : Le mouvement reçoit une lettre de Gilles Poulin, de la Coopérative de télévision de l'Outaouais, qui lui offre « sa pleine collaboration ».

8 janvier 1976 : *Globe and Mail*, éditorial « Marc McGuigan's Faux Pas ».

12 janvier 1976 : Communiqué de presse au sujet de la lenteur du gouvernement à publier les formulaires bilingue. Il indique aussi que le mouvement a envoyé un télégramme à McMurtry pour lui réitérer sa demande d'une rencontre.

14 janvier 1976 : Mark MacGuigan, député libéral de Windsor-Walkerville, réplique à l'éditorial du *Globe and Mail* et précise sa position sur le bilinguisme en Ontario.

14 janvier 1976 : Le mouvement reçoit une lettre d'appui et une contribution de 20 \$ du théâtre d'la Corvée.

14 janvier 1976 : Le mouvement reçoit une lettre d'appui de Théâtre-Action.

15 janvier 1976 : Réunion du mouvement.

15 janvier 1976 : Réunion du Comité de la Route 17.

19 janvier 1976 : W. André Lafrance répond à Marcel Héroux (qui, dans une lettre du 20 décembre, indiquait le mouvement est une « duplication d'efforts »).

22 janvier 1976 : Nancy Lawand reçoit une lettre de R. Mackie, ministère des Transports et des Communications, en réponse à sa lettre envoyée le 16 décembre 1975 au sujet des formulaires unilingues anglais.

23 janvier 1976 : Yolande Cheff reçoit une lettre de R. Mackie, du ministère des Transports et des Communications, au sujet des permis de conduire bilingues.

24 janvier 1976 : Fête organisée par le mouvement et au cours de laquelle le théâtre d'la Corvée a fait une intervention théâtrale.

24 janvier 1976 : Certains membres du mouvement sont intronisés dans l'Ordre de la Varlope.

24 janvier 1976 : Gérard Lévesque, au nom du Patro, envoie une lettre à W.A.B. Anderson, coordonnateur du bilinguisme du gouvernement de l'Ontario, afin de lui indiquer que le Conseil des Arts communique en anglais avec les francophones.

26 janvier 1976 : Le mouvement reçoit une lettre d'appui et une contribution de l'ACFO, péninsule du Niagara.

26 janvier 1976 : Le mouvement reçoit une lettre d'appui de la Cité de Vanier.

27 janvier 1976 : Gérard Lévesque, Patro d'Ottawa, reçoit une lettre de Sidney B. Handleman, ministre de la Consommation et des Relations commerciales, en réponse à sa lettre du 26 novembre 1976.

30 janvier 1976 : Jacques Schryburt, de l'AEFO, envoie une lettre à une firme d'avocats afin de voir

si le soutien de l'AEFO au mouvement *C'est l'temps* pourrait engendrer des répercussions.

31 janvier 1976 : Réunion d'orientation du mouvement *C'est l'temps*.

3 février 1976 : Réunion du mouvement *C'est l'temps*.

3 février 1976 : Keith Spicer, commissaire aux langues officielles, écrit un article dans *Le Droit*.

3 février 1976 : La firme d'avocats répond à la demande de Jacques Schryburt au sujet de l'appui de l'AEFO au mouvement *C'est l'temps*.

4 février 1976 : Michèle Deshaies est emprisonnée.

5 février 1976 : Gérard Lévesque, Camp Air-O-Bois, reçoit une lettre d'Arthur Meen, ministre du Revenu, en réponse à sa lettre envoyée le 13 novembre 1975; il lui indique qu'il a demandé aux responsables de lui envoyer une autre lettre en français.

6 février 1976 : Session pour préparer la rencontre avec McMurtry (24 février 1976) au bureau de l'AEFO.

6 - 7 février 1976 : Lise Denault est emprisonnée.

9 février 1976 : Jacqueline Pelletier reçoit une lettre de John Rowsome, chef de cabinet du ministre du Procureur général, lui confirmant un rendez-vous avec Roy McMurtry le 24 février 1976.

9 février 1976 : Yves Chartier du mouvement *C'est l'temps* reçoit une lettre de Marc-André Paquette, coordonnateur du Coin du travailleur, lui demandant l'appui du mouvement (dans le cadre d'une analyse de rendement du ministère de la Main d'œuvre et de l'Immigration).

10 février 1976 : Jacqueline Pelletier, Philippe Landry et Céline Corriveau rencontrent Keith Spicer (CLO) en après-midi.

10 février 1976 : Réunion du mouvement *C'est l'temps* à 16h.

10 février 1976 : Yves Chartier du mouvement *C'est l'temps* reçoit une lettre de Jules Morin, président du Coin du travailleur, qui offre sa collaboration dans la distribution de documentation.

11 février 1976 : Communiqué de presse annonçant la rencontre avec McMurtry le 24 février 1976.

11 février 1976 : Conférence de presse est organisée au bureau de l'ACFO (Philippe Landry et Jacqueline Pelletier y participent).

17 février 1976 : Communiqué de presse annonçant la tenue d'une conférence de presse le 25 février 1976 à Ottawa afin de parler des résultats de la rencontre avec McMurtry.

19 février 1976 : Réunion du mouvement *C'est l'temps*.

19 février 1976 : Le mouvement reçoit une lettre de Pierre de Blois, président de l'ACFO régionale d'Ottawa-Carleton, qui participe à l'Opération plaques et amasse des signatures.

20-21 février 1976 : Jacqueline Pelletier et Huguette Boisvert sont emprisonnées.

24 février 1976 : Rencontre entre Roy McMurtry et des représentants de *C'est l'temps*, de l'AEFO, de l'ACFO et de la FFCF à Toronto; ils font des recommandations, notamment de créer un poste de coordonnateur des services bilingues au ministère du Procureur général et un Conseil consultatif des services judiciaires en langue française.

24 février 1976 : Conférence de presse à Toronto suite à la rencontre avec McMurtry.

1^{er} mars 1976 : Le mouvement envoie une invitation à une réunion générale le 6 mars 1976.

3 mars 1976 : Gérard Lévesque, Comité consultatif de langue française d'Ottawa, envoie une lettre à W.A. Anderson, coordonnateur du bilinguisme du gouvernement de l'Ontario, au sujet d'une lettre unilingue anglaise provenant de l'assistant du Trésorier de l'Ontario et lui indique qu'il serait utile de publier une brochure sur l'utilisation des langues officielles.

6 mars 1976 : Réunion régulière à 12h et réunion générale de 13h à 16h.

10 mars 1976 : Léon Veilleux (qui n'est pas membre du mouvement) envoie une lettre à la cour provinciale d'Ottawa au sujet d'une d'amende et d'une assignation rédigée en anglais.

11 mars 1976 : Réunion du mouvement *C'est l'temps*.

11 mars 1976 : Communiqué de presse annonçant la tenue d'un sit-in à Ottawa afin d'appuyer les gens de la région d'Essex-Windsor.

15 mars 1976 : *C'est l'temps* organise un sit-in de 24 heures à Ottawa pour protester le «fait que le Conseil scolaire d'Essex a abandonné son projet de construction d'une école secondaire de langue française».

11 mai 1976 : Roger Dahan (qui n'est pas membre du mouvement) envoie une lettre à la 7^e cour des petites créances du district judiciaire d'Ottawa-Carleton au sujet d'une réclamation.

11 mai 1976 : Jacqueline Pelletier envoie une lettre à M. Ray, commissaire à l'évaluation de Cornwall, au sujet d'un «questionnaire adressé aux nouveaux propriétaires» rédigé uniquement en anglais.

8 juin 1976 : Jacqueline Pelletier, mouvement *C'est l'temps*, reçoit une lettre d'Arthur Meen, ministre du Revenu, en réponse à sa lettre envoyée à M. Fay le 11 mai 1976. Il lui indique que «les formulaires

que vous avez reçus ont été préparés officieusement par le bureau régional, et M. Fay a donné des instructions à ces employés de cesser de les utiliser immédiatement».

17 juin 1976 : Reportage sur le projet pilote à Sudbury à l'émission Présent (CBF) (Lise Pellerin est interviewée).

8 juillet 1976 : Lettre d'A. Harper, ministre des Transports et des Communications, à Paulette E. Richer (Société Radio-Canada de Windsor) au sujet des permis de conduire bilingues.

8 juillet 1976 : Reportages et entrevues avec Gilles Rocheleau, maire de Hull, qui choisit d'aller en prison afin de contester une sommation unilingue anglaise.

22 juillet 1976 : Jacqueline Pelletier envoie une lettre à Arthur Meen, ministre du Revenu, afin de le remercier «de la réponse nette et affirmative» qu'il lui a fait parvenir le 8 juin 1976.

27 août 1976 : Communiqué de presse dénonçant la «directive du Conseil de Régents obligeant les Franco-Ontariens à prendre des cours en anglais».

16 septembre 1976 : Lise M. Ouimet (qui n'est pas membre du mouvement) reçoit une lettre de R.J. Proulx, du ministère des Transports et des Communications, en réponse à une lettre au sujet des permis de conduire bilingues.

21 septembre 1976 : Jacqueline Pelletier envoie une lettre à Arthur Meen, ministre du Revenu, lui indiquant que son ministère fait toujours l'usage de formulaires unilingues anglais.

22 septembre 1976 : Lettre de Nicole Lalonde à Alex Mackay, ministre du Procureur général, au sujet du projet pilote à Sudbury.

24 septembre 1976 : Mémoire présenté au mi-nicaucus du Nouveau Parti Démocratique(NPD).

27 septembre 1976 : Raymond DesRochers est l'invité à l'émission «Présent» (CBF); le sujet : «Les Franco-Ontariens qui doivent aller à l'école anglaise».

4 octobre 1976 : Raymond DesRochers écrit une lettre à l'éditeur du journal *Le Droit*, se disant «profondément déçu de la qualité du reportage d'un article dans *Le Droit* de samedi le 25 septembre 1976 au sujet du mémoire du mouvement *C'est l'temps* présenté devant le minicaucus du NPD».

12 octobre 1976 : Nicole Lalonde reçoit une lettre de Graham W.S. Scott, ministre du Procureur général, en réponse à sa lettre du 22 septembre 1976.

13 octobre 1976 : Réunion du mouvement.

5 novembre 1976 : Jacqueline Pelletier envoie une lettre à Roy McMurtry afin de lui dire qu'elle a reçu un avis indiquant qu'elle est considérée pour faire partie d'un jury au cours de l'année 1977. Le questionnaire est rédigé uniquement en anglais.

8 novembre 1976 : Raymond DesRochers, *C'est l'temps*, envoie une lettre à Omer Deslauriers, président du CCAFO, déplorant l'organisation d'un dialogue sur les affaires culturelles et les loisirs (sa lettre est aussi publiée dans *Le Carillon*, le 10 novembre 1976)

15 décembre 1976 : François X. Ribordy (dir.) du Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laurentienne dépose un rapport préliminaire intitulé, *Le Bilinguisme dans les cours de Justice à Sudbury*.

1977

21 janvier 1977 : Gérard Lévesque envoie une lettre à Roy McMurtry au sujet de l'emploi du français dans les cours de justice de l'Ontario.

26 janvier 1977 : François Ribordy et Nicole Lalonde envoient une lettre à Roy McMurtry au sujet du projet-pilote à Sudbury.

28 février 1977 : Gérard Lévesque, Comité consultatif de langue française d'Ottawa, reçoit une lettre de Roy McMurtry. Ce dernier lui annonce qu'il a l'intention d'introduire l'usage du français dans les cours de justice (division criminelle) à Ottawa et dans Prescott-Russell au mois de juillet (comme le projet pilote à Sudbury).

21 mars 1977 : William Davis fait une allocution devant le Canadian Club de Montréal, dont il fait parvenir un extrait sur la minorité francophone à Jacqueline Pelletier.

14 avril 1977 : Jacqueline Pelletier envoie une lettre à William Davis, premier ministre de l'Ontario, lui écrivant qu'elle vient de recevoir une contravention unilingue anglaise.

17 mai 1977 : Jacqueline Pelletier reçoit une lettre de William Davis, qui lui indique les sommations pour les infractions de stationnement est sous la responsabilité des municipalités.

3 juin 1977 : Jacqueline Pelletier envoie une lettre à Lorry Greenburg, le maire d'Ottawa, lui indiquant que selon William Davis, la responsabilité des sommations revient aux municipalités.

16 juin 1977 : Jacqueline Pelletier reçoit une lettre de Lorry Greenburg, le maire d'Ottawa, qui lui confirme que William Davis a tort en ce qui a trait aux sommations.

12 juillet 1977 : Le Collège Algonquin reçoit une lettre de Mauril Bélanger, président de la Fédération des étudiants de l'Université d'Ottawa. Il précise qu'il a envoyé les documents sur le mouvement *C'est l'temps* aux Franco-Manitobains qui luttent pour la même cause dans le cadre de l'affaire Forest à Winnipeg.

21 juillet 1977 : Réunion du mouvement *C'est l'temps*.

24-25 août 1977 : Rallye franco-ontarien organisé par l'ACFO, lors duquel *C'est l'temps* distribue son dépliant et Théâtre Action fait des présenta-

tions théâtrales suite aux rencontres avec les membres du mouvement *C'est l'temps*.

25 août 1977 : Jacqueline Pelletier reçoit une lettre de William Davis, en réponse à lettre du 30 juin en rapport à la question de la responsabilité des formules bilingues de sommation d'Ottawa.

20 octobre 1977 : Le mouvement *C'est l'temps* envoie une lettre à ses partisans dénonçant le gouvernement ontarien.

8 novembre 1977 : Réunion du mouvement *C'est l'temps* convoqué par Jacqueline Pelletier, par frustration, car des interventions et rencontres qui avaient été prévues n'ont pas eu lieu.

28 novembre 1977 : Rencontre du mouvement *C'est l'temps*.

ANNEXE 2

Tableaux

Tableau 1: Lettres envoyées

Date	Auteurs	Destinataires	Enjeux
1. 27 mars 1975	Gérard Lévesque au nom du Comté consultatif de langue française d'Ottawa	John Clement Procureur général de l'Ontario	Les mesures prises afin d'intégrer l'emploi du français dans les cours de justice de l'Ontario depuis 1971
2. 1er avril 1975	Jacqueline Pelletier	John Clement	Contravention unilingue
3. 11 avril 1975	Jacqueline Pelletier	John Rhodes Ministre des Transports et des Communications	Formulaires pour un changement d'adresse pour le permis de conduire
4. 8 août 1975	Alain Poirier	John Rhodes	Formulaire de renouvellement des plaques d'immatriculation en français
5. 20 août 1975	Gérard Lévesque	Arthur Meen Ministre du Revenu	Demande la traduction en français du formulaire de remboursement de la taxe de vente
6. 15 septembre 1975	Gérard Lévesque	Greffier de la cour provinciale d'Ottawa	Plaidera coupable d'avoir conduit une voiture sans plaques
7. 13 novembre 1975	Gérard Lévesque au nom du Camp Air-O-Bois	Arthur Meen	Lettre unilingue anglaise envoyée au sujet des frais de la taxe de vente
8. 26 novembre 1975	Gérard Lévesque au nom du Patro d'Ottawa	Ministre des Relations commerciales et de la Consommation	Lettre unilingue anglaise provenant du Ministère
9. 10 décembre 1975	Jacqueline Pelletier	Roy McMurtry Procureur général	Demande une rencontre
Procureur général	Demande une rencontre		
10. 15 décembre 1975	Gérard Lévesque au nom du Conseil scolaire d'Ottawa	W.A.B. Anderson Coordonnateur du bilinguisme au gouvernement de l'Ontario	Une lettre unilingue anglaise a été envoyée à Laurenze Lévesque par la Section des cours u ministère de l'Éducation
11. 16 décembre 1975	Gérard Lévesque au nom du Conseil scolaire d'Ottawa	Roy McMurtry	Rappel que McMurtry a renouvelé la promesse de 1971 de Davis
12. 19 janvier 1976	W. André Lafrance	Marcel Héroux	Réponse
13. 24 janvier 1976	Gérard Lévesque au nom du Patro	W.A.B. Anderson	Indique que le Conseil des Arts communique en anglais avec les francophones
14. 3 mars 1976	Gérard Lévesque	W.A.B. Anderson	Indique qu'il devrait publier une brochure sur l'utilisation des langues officielles
15. 11 mai 1976	Jacqueline Pelletier	Ray Commissaire à l'évaluation de Cornwall	Au sujet d'un questionnaire unilingue anglais adressé aux nouveaux propriétaires
16. 8 juillet 1976	Jacqueline Pelletier	Arthur Meen Ministre du Revenu	Remercie de sa réponse affirmative à des formulaires bilingues.

17. 21 septembre 1976	Jacqueline Pelletier	Arthur Meen Ministre du Revenu	Son ministère fait toujours l'usage de formulaires unilingues anglais
18. 22 septembre 1976	Nicole Lalonde	Alex Mackay Ministère du Procureur général	Projet pilote à Sudbury
19. 27 septembre 1976	Raymond DesRochers	<i>Le Droit</i>	Déçu de la qualité de leur reportage sur le mémoire de <i>C'est l'temps</i> présenté au NPD
20. 5 novembre 1976	Jacqueline Pelletier	Roy McMurtry Procureur général	Questionnaire rédigé en anglais uniquement pour faire partie d'un jury
21. 8 novembre 1976	Raymond DesRochers	Omer Deslauriers Président du CCAFO	Déplore l'organisation d'un dialogue sur les affaires culturelles et les loisirs
22. 21 janvier 1977	Gérard Lévesque	Roy McMurtry Procureur général	Emploi du français dans les cours de justice de l'Ontario
23. 26 janvier 1977	François Ribordy et Nicole Lalonde	Roy McMurtry Procureur général	Au sujet du projet pilote de Sudbury
24. 14 avril 1977	Jacqueline Pelletier	William Davis Premier ministre de l'Ontario	Vient de recevoir une contravention de stationnement unilingue anglaise
25. 3 juin 1977	Jacqueline Pelletier	Lorry Greenberg Maire d'Ottawa	Présente la position du PM que la responsabilité des sommations revient aux municipalités
26. 20 octobre 1977	Des personnes appuyant le mouvement	Mouvement	Dénonce le gouvernement ontarien

Tableau 2: Lettres reçues

Date	Auteur	Destinataire	Sujet
1. 7 avril 1975	Alain Mazet Président régional, ACFO-Ottawa	Jacqueline Pelletier	Envoie une lettre à Clement le 7 avril 1975 en appui.
2. 7 avril 1975	Margaret Campbell Parti libéral Ontario, St-George	Jacqueline Pelletier	Appuie le projet d'Albert Roy
3. 15 avril 1975	Paul F. Taylor Parti libéral Ontario, Carleton Est	Jacqueline Pelletier	Suivi auprès de John Clement - la traduction des formulaires
4. 1er mai 1975	P. J. LeSage	Gérard Lévesque	Réponse à la lettre envoyée à Clement
5. 2 mai 1975	John Clement Procureur général	Jacqueline Pelletier	Des formulaires bilingues dès l'automne
6. 7 mai 1975	R. G. Gower Ministre du Transport et des Communications	Jacqueline Pelletier	Permis de conduire bilingue
7. 20 mai 1975	Ministère des Transports	Roger Daigneault	Permis de conduire bilingue
8. 18 juin 1975	Ministère des Transports	Monique Brossard	Permis de conduire bilingue
9. 10 octobre 1975	Arthur Meen Ministre du Revenu	Gérard Lévesque	Taxe de vente
Ministre du Revenu	Gérard Lévesque	Taxe de vente	

10. 20 décembre 1975	Marcel Héroux ?	Mouvement	Appuie l'ACFO et le mouvement est une « duplication d'efforts »
11. 29 décembre 1975	Caisse populaire Champlain d'Ottawa	Mouvement	Appuie le mouvement
12. 5 janvier 1976	Paulette E. Richer Société Radio-Canada Windsor	Mouvement	Appui et contribution financière
13. 6 janvier 1976	Gilles Poulin Coopérative de télévision de l'Outaouais	Mouvement	Offre de collaboration
14. 14 janvier 1976	Théâtre d'la Corvée	Mouvement	Appui et contribution financière
15. 14 janvier 1976	Théâtre-Action	Mouvement	Appui
16. 26 janvier 1976	ACFO Niagara	Mouvement	Appui et contribution financière
17. 26 janvier 1976	Cité de Vanier	Mouvement	Appui
18. 27 janvier 1976	Sidney B. Handleman Ministre de la Consommation et des Relations commerciales	Gérard Lévesque	Réponse à sa lettre du 26 novembre 1975
19. 5 février 1976	Arthur Meen	Gérard Lévesque	A demandé aux responsables d'envoyer une autre lettre en français
20. 9 février 1976	John Rowsome Chef du cabinet de McMurtry	Jacqueline Pelletier	Confirmation d'un rdv avec le ministre
21. 9 février 1976	Marc-André Paquette Coin du travailleur	Yves Chartier	Veut l'appui du mouvement pour analyse du rendement du ministère de la Main d'œuvre et de l'Immigration
22. 10 février 1976	Jules Morin Coin du travailleur	Yves Chartier	Offre la collaboration du groupe
23. 19 février 1976	Pierre de Blois Président ACFO Ottawa	Mouvement	Amasse des signatures pour l'Opération Plaques
24. 8 juin 1976	Arthur Meen Ministre du Revenu	Jacqueline Pelletier	Réponse à M. Fay.
25. 12 octobre 1976	Graham W. S. Scott Ministère du Procureur général	Nicole Lalonde	Réponse à sa lettre du 22 septembre 1976 au sujet du projet pilote de Sudbury
26. 28 février 1977	Roy McMurtry Procureur général	Gérard Lévesque	Annonce intention d'introduire le français dans les cours de justice (division criminelle) à Ottawa et dans Prescott-Russell en juillet 1977
27. 17 mai 1977	William Davis Premier ministre de l'Ontario	Jacqueline Pelletier	Les sommations pour infractions de stationnement sont sous la responsabilité des municipalités.
28. 16 juin 1977	Lorry Greenberg Maire d'Ottawa	Jacqueline Pelletier	Le PM a tort en ce qui a trait aux sommations.

29. 25 août 1977	William Davis Premier ministre de l'Ontario	Jacqueline Pelletier	Revient sur les sommations unilingues anglaises à Ottawa
------------------	--	----------------------	--

Tableau 3: Personnes emprisonnées⁶¹

Noms	Date	Nombre de jours en prison
Jacqueline Pelletier	13 juin 1975	2 jours
Lise Pellerin	11 juillet 1975	5 jours
Michel Dubois	18 septembre 1975	2 jours
René Marcotte	2 octobre 1975	1 heure
Philippe Landry	24 octobre 1975	2 jours
André Lafrance	21 novembre 1975	2 jours
Guy Béland	21 novembre 1975	2 jours
Jean-Guy Giroux	21 novembre 1975	2 jours
Yves Langlois	21 novembre 1975	2 jours
Gisèle Laramée	5 décembre 1975	1 jour
Raymond Desrochers	10 décembre 1975	2 jours
Yvon Leblond	29 janvier 1976	4 jours
Madeleine Pelletier	30 janvier 1976	3 jours
Jean-Guy Doyon	30 janvier 1976	3 jours
Gilles Gélinau	30 janvier 1976	1 jour
Michelle Deshaies	4 février 1976	1 jour
Lise Denault (Lise Andrée Payette)	6-7 février 1976	1 jour
Jacqueline Pelletier	20 février 1976	2 jours
Huguette Boisvert	20 février 1976	2 jours

Tableau 4: Structure du mouvement *C'est l'temps*⁶²

Comités	Membres
Coordination	Jacqueline Pelletier, André Dubois, Céline Corriveau, André Lafrance
Stratégie	Jacqueline Pelletier, Rémy Beauregard, Céline Corriveau, André Lafrance, André Dubois, Philippe Landry
Soutien	Pierrette Dessaint, Richard Monette
Finance	Raymond Desrochers, Yves Chartier
Publicité	Monique Brossard, Alain Poirier, Paul de Broeck, Pierre Touchette
Légal	Gérard Lévesque, Charles Zufferey, Michelle Deshaies

Tableau 5 : Le mouvement *C'est l'temps* et les médias

Médias	Nombre d'articles dans les quotidiens	Nombre de reportages télévisuels	Nombre de reportages à la radio
Le Droit	26		

61 La liste n'est peut-être pas complète. Elle fut constituée à partir de sources diverses.

62 Des comités ont été constitués, mais nous ne pouvons confirmer s'ils ont été actifs.

Le Carillon	3		
Le Devoir	1		
Ottawa Journal	2		
Montreal Gazette	2		
The Globe and Mail	3		
The E.O. Review	1		
London Free Press	1		
Weekend Journal	1		
New York Times	1		
Le téléjournal CBFT		1	
Présent - CBF		1	
The National CBC		2	
CKVL		1	
CKAC		7	
CKCH		1	
CBLT-Toronto		1	
As It Happens CBC Radio			1

N.B. Les chiffres sont approximatifs

Tableau 6: Personnes appuyant le mouvement *C'est l'temps*

Noms et fonctions
Gilles Rocheleau, maire de Hull (ira en prison en appui au mouvement)
Jean-Robert Gauthier, député fédéral libéral d'Ottawa-Vanier
Alain Mazet, président régional de l'ACFO d'Ottawa-Carleton
Margaret Campbell, députée ontarienne libérale de la circonscription de St-George
Albert Roy, député ontarien libéral de la circonscription de Prescott-Russell
Paul Taylor, député ontarien libéral de la circonscription de Carleton-Est
André W. Lafrance, secrétaire de l'Union des parents et des contribuables francophones, section de Carleton (se joindra au mouvement)
Keith Spicer, Commissaire aux langues officielles
Harry Gow, ancien fonctionnaire rattaché au domaine judiciaire dans l'Est ontarien
Evelyne Cooper, conseillère en bilinguisme à l'Hôtel de Ville d'Ottawa
Paulette E. Richer, réalisatrice d'affaires publiques à la Société Radio-Canada (Windsor)
Fédération des femmes canadiennes-françaises
Serge Simard, JUDCO
Caisses populaires
Conseil de la vie française en Amérique
Association des enseignants franco-ontariens
ACFO provinciale
ACFO – Ottawa-Carleton
ACFO – péninsule du Niagara
Fédération des étudiants de l'Université d'Ottawa

Théâtre-Action
Théâtre d'la Corvée
Cité de Vanier
Ville d'Ottawa
Coin du travailleur
Comité du réveil de la Basse-Ville

Tableau 7: Lettres d'appui aux membres du mouvement *C'est l'temps*

Date	Auteur	Destinataire	Sujet
1. 12 mai 1975	W. André Lafrance Union de parents et de contribuables francophones, Carleton	William Davis Premier ministre de l'Ontari	Appuie les gestes de Jacqueline Pelletier et de Raymond Desrochers
2. 16 mai 1975	John Rhodes Ministre des Transports et des Communications	Rémy Beaugregard	Des formulaires bilingues dans cinq ans
3. 19 mai 1975	Alain Mazet	John Clement	Clarifier sa réponse
4. 9 juillet 1975	Jean-Louis Adant Citoyen	Cour provinciale d'Ottawa	Dénonce l'unilinguisme du système judiciaire ontarien
5. 17 juillet 1975	Rémy Beaugregard ACFO	John Rhodes	Demande du français dans les cours de justice
6. 1er août 1975	William Davis Premier ministre de l'Ontario	Rémy Beaugregard	Le ministère des Transports va étudier les moyens de traduire les formulaires bilingues
7. 21 septembre 1975	Conseil de la vie française en Amérique	William Davis	Demande la suspension des procédures contre Gérard Lévesque
8. 16 décembre 1975	Nancy Lawand	J. W. Snow Ministre des Transports et des Communications	Refuse de signer des formu- laires unilingues anglais
9. 22 janvier 1976	Nancy Lawand	R. Mackie Ministère des Transports et des Communications	Réponse
10. 23 janvier 1976	R. Mackie	Yolande Cheff	Lettre au sujet des permis de conduire bilingues
11. 30 janvier 1976	Jacques Schryburt		
ACFO	Firme d'avocats	Veut savoir si le soutien de l'ACFO au mouvement aura des conséquences sur son financement	
12. 10 mars 1976	Léon Veilleux	Cour provinciale d'Ottawa	Amende et assignation rédi- gée en anglais
13. 11 mai 1976	Roger Dahan	Cour des petites créances Ottawa-Carleton	Réclamation

...pour le droit à des services de justice en français en Ontario

14. 8 juillet 1976	A. Harper Ministère des Transports et des Communications	Paulette Richer Société Radio-Canada, Windsor	Permis de conduire bilingue
15. 27 août 1976	R. J. Proulx Ministère des Transports et des Communications	Lise M. Ouimet	Au sujet des permis de conduire bilingues
16. 12 juillet 1977	Mauril Bélanger Président, Fédération des étudiants de l'Université d'Ottawa	Collège Algonquin	A informé les Franco-Mani- tobains dans l'affaire Forest (Winnipeg) de l'action du mouvement